L'ABEILLE DE LA N.ORLEANS

Bureau à 73 rue de Chartres

NOUVELLE-ORLEANS,
JEUDI MATIN, 28 MAI.

FEUILLETON.

LES

INVISIBLES DE PARIS.

PAR GUSTAVE AIMARD.

SECONDE PARTIE.

PASSE-PARTOUT.

XXIII.

DIPLOMATIE EN PARTIE DOUBLE.

Le prisonnier s'inclina devant la créole, et, la saluant avec les démonstrations les plus exagérées du respect le plus ironique,

—Je vous attendais, madame, dit-il lentement; vous vous êtes fait attendre. Vous avez bien tardé à m'honorer de votre gracieuse visite.

—C'est bien. Me voici, monsieur, répondit-elle sur le même ton.

—Je vous remercie de vous être souvenue que j'existais encore.

Ce disant, il lui offrit la chaise, seul siége qui se trouvait dans la chambre.

La créole ne le prit pas et lui répliqua paisiblement:

—On n'a pas été luxueux dans l'hospitalité qui vous a été offerte. J'aime à croire cependant que vous n'avez jamais manqué de rien?

—Me suis-je plaint à un seul de vos serviteurs?

—Au moyen-âge, vous n'auriez même pas poussé un gémissement sur le fauteuil de la torture. Vous êtes un homme, je le sais, monsieur le comte.

—Ah! fit-il ironiquement.

—Vous excuserez les précautions prises jusqu'à ce jour. Vous voudrez même excuser celles qu'on se verra forcé de prendre jusqu'à notre arrivée à destination.

—J'ai excusé, j'excuse et j'excuserai tout, comtesse.

—Je n'attendais pas moins de votre longanimité. Que voulez-vous, on ne peut vous loger en voyage, et surtout dans un voyage aussi rapide et d'aussi longue haleine, comme vous avez l'habitude de l'être. Mais comptez que, hormis cela, nous ferons notre possible pour vous rendre l'existence possible, agréable même.

Passe-Partout sourit.

Il savait, pour l'avoir entendu pendant son sommeil simulé, ce que la créole appelait une existence agréable.

La fosse aux lions était un des moindres agréments de son futur programme.

—Ne prendrez-vous pas la peine de vous asseoir?

—Vous tenez à ne pas mentir à votre caractère, n'est-il pas vrai?

—Je tiens, avant tout, à être poli avec une femme.

—Ah!

—Quelle que soit cette femme.

Elle se mordit les lèvres, et répliqua simplement:

—Vous appelez cela de la politesse, vous?

—Le comte lui présentait toujours le siége.

Elle le repoussa du pied.

—Nous causerons debout, dit-elle.

—Soit. J'attends qu'il vous plaise de vous expliquer, madame.

—D'expliquer quoi, monsieur?

—Le but de votre visite.

—Ne le devinez vous pas?

—Sur l'honneur, non.

—Vous êtes naïf, ou bien oublieux.

—Ce n'est pas sans doute l'intérêt que vous daignez porter à un pauvre prisonnier qui vous a poussée à descendre.... pardon, à descendre dans son cachot.... pardon encore, dans son infirmerie.

Il se moquait d'elle le plus agréablement du monde.

Elle ne fit pas mine de s'en apercevoir.

—Peut être, repartit-elle.

—Vous me rendez confus.... Je suis vraiment indigne de tant de bontés.

—Vous en convenez?

—Oui.

La comtesse se contenait.

Elle retrouvait dans son prisonnier le rude jouteur qui, jusque là, l'avait constamment tenue en échec.

Mais elle sentait que le haut du pavé lui appartenait.

—Je prendrai ma revanche quand il me plaira...... pensait elle. Laissons-le s'épuiser en vains efforts de raillerie, en jeux de mots ironiques. Nous verrons bien si cette morgue affectée ne tombera pas quand nous arriverons au fait.

Il y eut un instant de silence.

Passe-Partout, comme tous les hommes réellement forts, tremblait rarement à l'approche d'une tempête, la veille d'une bataille, mais il ne tremblait jamais quand la grande voix du tonnerre se faisait entendre, quand les vents orageux ballottaient son navire comme une coquille de noix; il ne tremblait jamais au sifflement du boulet, à l'éparpillement de la mitraille.

Il appréhendait la visite de la comtesse de Casa Real, son ennemie acharnée.

Une fois en sa présence, elle lui faisait l'effet d'une poupée prête à lui servir de cible.

Si la comtesse s'était doutée de cela, elle n'aurait pas conservé les froides manières qui la soutenaient, la maintenaient encore à la hauteur de son adversaire.

—Vous souvient-il, monsieur, de notre dernière entrevue?

—Je m'en souviendrai pour peu que cela vous convienne, madame. De laquelle voulez-vous parler?

—De celle que nous avons eue dans ma maison de Paris.....

—Vous voulez dire dans votre petite maison.

—Je dis ce que je dis, comte, fit-elle, le rouge au front.

—Vous faites même ce que vous dites, répondit Passe-Partout...... ce qui vaut mieux.

—Trop d'esprit.... même en prison, monsieur le comte.

—Je me retiendrai, madame la comtesse, pour ne pas humilier votre hospitalité. C'est de notre entrevue allée des Veuves, que vous parlez, sans doute?

—Oui. Vous en souvenez-vous?

—Je n'oublie rien de ce qui vous touche, madame. Rien.... rien.

Il appuya sur ces derniers mots d'une façon toute significative.

—Nous avons engagé une partie dont l'enjeu est terrible, continua-t-elle.

—Terrible.... c'est selon l'idée que vous attachez à cet adjectif.

Elle l'interrompit.

—Vous avez perdu.

—Croyez-vous?

—J'en suis sûre.

—Je ne me permettrai pas de vous donner un démenti.

—Vous avez perdu, payez.

—Il me semble que je ne fais que cela depuis quelque dix jours que je suis entre vos mains.

—Vous avouez donc que vous êtes en mon pouvoir?

—Le nier serait inutile et insensé. Je suis en votre pouvoir, aujourd'hui, c'est vrai.

—Aujourd'hui, demain, toujours.

—Aujourd'hui n'est pas fini, comtesse; demain n'est pas encore commencé; quant à toujours, ce mot, qui fait le pendant du vocable éternité, il n'a ni commencement ni fin. Si c'est ainsi que vous l'entendez, oui, je suis votre prisonnier aujourd'hui, je le serai demain, je le serai toujours.

—Raillez! raillez!

—Dieu m'en garde!

—Cette fois, mes mesures sont bien prises, et nulle puissance humaine ne pourra vous enlever à ma haine.

—Oh! le vilain mot comtesse.

—Dans vingt-quatre heures vous aurez quitté la France.

—Cela se trouve à merveille.

—Vraiment!

—Paris commençait à me lasser.

—Vous aurez quitté la France, répéta la créole d'une voix lente et ferme, pour ne plus y remettre le pied.

—La France n'est pas le seul pays du monde où l'on puisse vivre heureux.

—Si vous vivez, vous vivrez malheureux.

—Ah! comtesse.... en vérité.... vous voyez tout en noir aujourd'hui.... Vos prophéties sont d'une tristesse.... Mais pardon, est-ce pour parler comme une pythonisse de mauvais augure que vous avez eu l'amabilité de venir me rendre visite?

La comtesse de Casa Real s'était promis de garder son sang-froid, elle laissa continuer son adversaire, qui, du reste, ne demandait pas mieux.

—Au fait, chère madame, au fait. Je suis vraiment honteux, quoique ce ne soit pas ma faute, de vous tenir debout aussi longtemps, dans un taudis si peu digne de vous.

—Soit. Vous le désirez.

—Vivement.

—Au fait donc. Seulement....

—Ah! il y a un seulement!

—Oui, dans votre intérêt et pour que vous rabattiez un peu de votre assurance et de votre superbe....

—Superbe.... vieux style.... fit Passe-Partout en souriant.

—Je vous préviens que cet ami inconnu sur lequel vous comptez....

—Quel ami? Je n'ai pas d'amis inconnus.... Je les connais tous, répliqua froidement le prisonnier.

—L'ami qui doit vous délivrer, vous sauver....

—Il y en a donc un?

—Oui.

—Eh bien!

—Il n'est plus à craindre pour moi.

—Oui dà!

—Il n'est plus à espérer pour vous.

—Voyez-vous cela!

—Voulez vous savoir son nom.... ajouta-t-elle, toujours sans s'échauffer.

—Dame! cela me serait agréable.

—Eh bien! c'est....

—C'est....

—C'est quelqu'un que je vous nommerai si vous refusez le marché que je viens vous proposer.

—Vous piquez vivement ma curiosité. Voyons ce marché, chère comtesse.

Tout ce qui précède était dit avec la plus grande désinvolture par les deux acteurs de cette scène.

Ils semblaient deux amis en visite, ou se retrouvant après une longue séparation.

Cependant s'ils avaient le sourire et l'affabilité sur les lèvres, dans leur âme ulcérée bouillonnait une rage sourde, une inquiétude aux griffes d'acier les déchirait à coups répétés.

La comtesse prévoit le faux pour savoir le vrai.

Elle avait jugé, et avec raison, qu'on ne faisait pas disparaître un homme comme le comte de Warrens sans que de nombreux amis ne se missent à sa recherche.

En disant qu'elle en tenait un seul, elle était certaine de ne pas rester au-dessous de la vérité.

Un instant de faiblesse chez lui, et c'en était fait de son secret.

Cette faiblesse ne vint pas.

Le comte tremblait sur cet ami inconnu, que la créole disait tenir entre ses mains.

Il pensait qu'elle avait eu vent de quelque fausse démarche.

La porte-clefs pouvait s'être ou l'avoir trahi. Le moindre indice suffisait pour mettre la comtesse sur la piste de ses libérateurs!

Il tremblait d'inquiétude au fond de son âme.

Mais rien ne paraissait sur sa physionomie, masque de marbre sur lequel les émotions venaient se briser comme se brise et s'enfuit la vague mugissante qui vient frapper le pied d'un rocher centenaire.

Elle ment! se dit-il à part lui. Attendons. Elle reprit:

—Il dépend absolument de vous, monsieur le comte, de reconquérir votre liberté à l'instant même.

—Je l'ai toujours pensé ainsi, madame la comtesse.

La créole frappa du pied avec un commencement de colère [illegible].

—Assez de plaisanteries! On ne recule pas quand on agit comme j'ai agi. Vous devriez le comprendre. Répondez moi sérieusement.

—Comtesse.... faites vos conditions.... et tenez-le pour certain.... si elles sont possibles, j'y souscris des deux mains.

—Donnez-moi votre parole d'honneur....

—C'est quelque chose, vous le savez....

—Donnez moi votre parole.... toute promesse est sacrée pour vous, et, quelle qu'elle soit, vous la tenez.... Donc vous sortirez librement de....

—De cette prison modèle.

—Oui, de cette prison.

—Voyons les conditions. Et d'abord, combien comptez-vous m'en dicter?

—Deux. Ce n'est pas trop, je suppose.

—C'est assez, si elles sont acceptables.... trop, si vous me les faites trop dures. La première?

—Vous me remettrez le papier que monsieur le comte de Casa-Real....

—Votre pauvre mari!

—Mon mari, vous a confié quelques instants avant sa mort.

—Je m'attendais à cette demande.

—Vous semble-t-elle acceptable?

—Quien sabe! qui sait! comme disent vos compatriotes.... Supposons que je consente à manquer au serment fait à M. le comte de Casa-Real: je ne peux vous donner ce papier séance tenante, ne l'ayant pas sur moi.

—Je ne vous le demande pas.... Je ne vous demande que votre parole de me le faire tenir.

—Passons à la seconde condition.

—La voici.

—J'écoute.

—Vous me rendrez ma fille.

Le comte baissa la tête avec découragement.

Hermosa fixait sur lui des regards de feu.

—J'attends, dit-elle.

—Quoi, madame!

—Votre réponse.

—Mon silence en est une.

—Qui ne dit mot consent!

—Hélas! retournez le dicton, et vous serez dans la vérité.

—Ainsi!....

—J'en suis désolé.... mais qui ne consent pas, ne dit mot!

—Vous refusez?

—Formellement.

—Les deux propositions que je vous fais?

—Les deux.

—Vous êtes fou.

—C'est possible. Si l'honneur est une folie, je suis fou, fou incurable.

—Vos raisons! Voyons vos motifs pour ne pas accepter, pour risquer votre liberté, votre vie, sur un non, s'écria-t-elle, en proie à une agitation impossible à réprimer.

—J'ai juré sur mon honneur de venger la mort du comte de Casa-Real. Si je consentais à vous rendre son testament, ses dernières volontés, dont vous en conviendrez, madame, je n'ai pas fait un usage bien cruel jusqu'à ce jour, si je consentais à cela, je serais lâche et parjure......

—Mais....

—Et, vous le disiez vous-même tout à l'heure.... quand je donne ma parole, je la tiens.

—Le comte a mis une condition à cette vengeance...... Souvenez-vous-en, vous ne devez vous servir de ce testament que si je veux me remarier.

—Eh bien!

—Par tout ce qu'il y a de plus sacré dans ce monde et dans l'autre, je vous jure, monsieur, que je resterai veuve toute ma vie.

—Vous oubliez, madame, que si j'avais voulu, le lendemain même de sa mort, vous vous engagiez à porter mon nom.

C'était vrai.

La créole ne trouva rien à répondre.

Dans sa rage, il ne lui vint qu'une menace aux lèvres.

—Que parlez-vous de vengeance, que parlez-vous de châtiment, vous qui êtes en mon pouvoir, vous dont l'existence dépend d'un geste de moi!

—Je suis entre les mains de Dieu, madame.

—Dieu! fit-elle impatiemment.

Il continua:

—Contre sa volonté, je vous mets au défi de faire tomber un cheveu de ma tête.

—Pas de sermon, n'est-ce pas?

—D'ailleurs, l'écrit que vous redoutez tant et si justement est dans les mains d'un ami.

—D'un frère, peut-être?

—Non, comtesse; d'un homme dont vous n'avez jamais vu le visage, dont vous n'avez même pas entendu prononcer le nom. Je ne suis pas assez niais, assez imprudent pour faire courir des dangers inutiles à ceux que j'aime pour ne pas trouver un confident sûr et implacable. Ma disparition vous coûtera cher, madame. Ma mort serait cruellement vengée.

—Ainsi, vous refusez ma première condition? demanda-t-elle, frissonnant d'une rage contenue.

—Oui.

Hermosa était d'une pâleur de morte.

Un tremblement nerveux agitait tous ses membres.

Sa beauté, qui résistait à ces colères violentes comme une tempête des tropiques, prit un aspect fatal qui, malgré toute sa fermeté, troubla un moment la résolution du comte Warrens.

Il se tut.

A continuer.

MOUVEMENT DU PORT.

Bureau de l'*Abeille*,
Jeudi matin, 28 mai 1868.

Le temps hier a été couvert et clair alternativement. Une petite pluie de quelques minutes a eu lieu vers les 5 heures du soir. Les affaires sur la levée ont été presque nulles tant en consignations qu'en exportations.

Les bateaux suivants sont arrivés. Le Robt. E. Lee, de Louisville, avec 88 balles coton, 389 boucauts de tabac, 5,726 sacs de maïs et 463 barils de farine; l'Iberville de Bayou Sara, le Nina Simmes, de Bayou Lafourche et le Brown du bas de la côte.

Sont partis, le Legal Tender, pour Louisville; Wild Waggoner, pour Natchez; J. D. Hinde, pour les Attakapas; Grey Eagle, pour Bayou Sara; Blackford et Annie Wagley, pour les Opelousas; Cleona pour Ouachita et l'Atoe pour le bas de la côte.

Le remorqueur Shark et barges seront ici ce soir pour repartir demain, vendredi, à 5 heures précises du soir.

Le Nina Simmes est au quai, devant la rue Conti, recevant du fret pour Bayou Lafourche et points intermédiaires.

A Louisville, le 26 mai, la rivière baissait avec 8 pieds dans le canal. Le temps était clair et chaud. A St-Louis, le fleuve diminuait encore. Le Missouri à la même date était excessivement bas.

Bois de choix pour comptoirs, etc

DIX MILLE pieds de noyer noir, large et de choix pour comptoirs à vendre à des prix raisonnables pour clore une consignation. A vendre également, un fort lot de pin jaune pour planchers et plafonds.
ALEX. McCONNELL,
1mai—1an. rue Carondelet No 184.

Bois, Charbon, Sable, &c.

J. C. KATHMAN,
(*Fabrique de Toits des Tropiques*),
Marchand de Charbon, Charbon de Bois, Coke, Sable blanc et Bois de Chauffage,
RUE BIENVILLE, No 224,
Coin Marais, Nlle-Orléans.

LES ordres laissés à l'endroit indiqué plus haut et dans la Boîte 55 du Mechanics' Exchange, seront remplis sans délai. 24 mars—3m

BOIS DE CONSTRUCTION
GEORGE MERZ,
Moulin à raboter et chantier de bois de construction.
Au coin des rues Toulouse et Robertson, Vieux Bassin.

DU Bois préparé et brut, des châssis, des jalousies des portes et toute espèce de matériaux de construction sont offerts au commerce au plus bas prix. Les ordres d'expédition sont l'objet d'une attention particulière. 19juil—1an

Compagnie d'Assurance de l'Union de la Nlle-Orléans.

ONZIEME ETAT ANNUEL

Des affaires de la Compagnie d'Assurance de l'Union de la Nlle Orléans.

Montant des primes reçues dans l'année expirée le 30 avril 1868.

Primes sur risques d'incendie...	$110,129 22	
" " de navires.......	27,314 14	
" " de mer.........	52,911 55	
Risques non expirés le 30 avril 1867	35,941 91	
	$226,225 82	
En moins, primes remboursées.	4,739 19	
Montant des primes..............	221,586 63	
Pertes payées dans l'année—		
Pertes par l'incendie...$19,044 10		
" sur les rivières... 25,593 42		
" sur mer......... 33,090 59		
Total des pertes......	77,728 11	
Réassurances..........	9,726 90	
Dépenses et intérêt de scrip; en moins, escomptes et intérêt.....	10,956 59	
Taxes et revenu int.....	9,771 06	
Vingt cinq et quinze pr cent remboursé.......	25,896 68	
En réserve pour risques non expirés.........	37,506 33	
		$171,586 63
Bénéfice net...........		50,000 00

L'actif de la Compagnie est:

Prêts garantis...............	17,725 00
" " par hypothèque....	19,160 00
Effets à recevoir pour primes.....	7,569 45
Actions bons et autres garanties..	146,308 83
Propriétés foncières...........	15,939 66
Comptes individuels pour primes.	49,956 91
En caisse..................	63,553 08
Scrips d'autres Compagnies.....	2,085 45
	$312,997 28

Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

A. CHIAPELLA, Président.
J. M. CRAWFORD, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE,
Paroisse d'Orléans—Ville de la Nouvelle-Orléans.
Assermenté et signé pardevant moi le cinquième jour de mai 1868.
S. MAGNER, notaire public.

Les Directeurs ont déclaré un dividende de vingt pias tres par action, lequel sera payé aux actionnaires qui ne sont encore payées. Des certificats d'actions payées en plein seront délivrés aux actionnaires à partir du 1er juin 1868.

Les Directeurs ont en outre résolu de racheter vingt cinq pour cent du scrip (non encore racheté) de la Compagnie, à partir du 1er juin 1868.

Il sera payé aux porteurs à partir du 1er juin 1868, six pour cent d'intérêt sur le scrip non encore payé de la Compagnie.

— DIRECTEURS —

A. E. Bader,	A. Chiapella,	L. F. Generes,
A. Mouton,	W. B. Schmidt,	R. W. Adams,
C. Cohn,	B. Saloy,	J. J. Fernandez,
A. Cousin,	J. A. Seignouret,	P. L. Millaudon,
J. Goldstein,	V. Burthe,	C. Bauchin.

14 mai—1 an

Louisiana Equitable Life Insurance Company.

CAPITAL..............$500,000
BUREAUX, RUE DU CANAL, No. 142, NOUVELLE ORLEANS.

— Directeurs —

John Pemberton,	W. S. Pike,	Ed. Rigney,
E. A. Tyler,	J. W. Stone,	Alexander Marks,
C. H. Slocomb,	A. Thompson,	C. E. Girardey,
F. Delmonde,	Philip Meyer,	W. B. Schmidt,
Geo. A. Fosdick,	Edw. Barnett,	Marshall J. Smith.

JOSEPH ELLISON Président. W. S. PIKE, Vice-Président
T. M. DEANE, Ag. Gén. W. P. HARPER, Sec.

Médecins examinateurs,
Dr R. A. Moss, Dr S. Choppin,
Dr G. R. Lemonnier, Dr Henry Smith,
Dr J. Hampden Lewis, Dr W. C. Nichols.
G. A. Breaux, avocat.

La Compagnie prend TOUTE ESPECE D'ASSURANCE DE LA VIE. — Assurance ordinaire et annuelle—Assurance de dix et de cinq ans—Simple paiement—Assurances participantes et non participantes, émises à des taux aussi bas que ceux d'aucune autre Compagnie.

Les paiements ne sont pas forfaits.
19 avril—1an

TAYLOR, McELROY & CO vs N. C. GULLETT. MEDD & NEWTON vs GULLETT CARLOSS & CO

TROISIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—Nos 24,562 et 23,964—En vertu de deux writs de fieri facias à moi adressés par l'Honorable Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans les affaires ci-dessus, je procéderai le MERCREDI, trois de juin 1868, à 10 1/2 heures A. M., sur les lieux ci-après désignés, à la vente publique et adjudication de—situé au No 103 rue Galennie, dans le Premier District de cette ville, suivant inventaire déposé en mon bureau pour recours.

Appartenant au défendeur N. C. Gullett, et saisis dans les affaires ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.
GEO. W. AVERY,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.
23 mai—28 29 31—3 juin

SPECTACLES.

ACADEMIE DE MUSIQUE.

Rue St-Charles, près Commercial Place.

SPALDING & BIDWELL........Propriétaires & Direct.
J. KITTREDGE...............Trésorier.
W. E. CARNAUGH...............Régisseur.

Le seul Théâtre qui soit ouvert.
LUNDI SOIR, 25 MAI 1868,
Tous les soirs de la semaine et le Samedi à midi.
Spectacle nouveau et varié
La Mise en Accusation.
Les Nymphes de la mer Caraïbe,
A l'étude—une comédie nouvelle. 25 mai

LE BRESIL. LE BRESIL.

Avis important aux Emigrants.

L'ETABLISSEMENT d'une ligne de steamers, de la Nlle-Orléans à Rio Janeiro, en voie directe, ne m'étant pas possible en ce moment, j'ai conclu, avec le "New York and Brazil Line," un contrat par lequel cette Compagnie s'engage de transporter les personnes du Sud aux prix réduits suivants: Première classe $157 50 en or; Seconde place en entrepont, $78 50 en or.

Le prix régulier étant de $225 et $112 50 en or, on voit combien est grande la concession qui nous est faite.

J'ai conclu, en outre, un marché avec le "Cromwell Steamship Line" qui transportera les personnes du Sud à New York moyennant $50 en monnaie courante. En vertu du même règlement, on peut aller de Charleston à New York, par le "Garrison & Allen' Line," pour $15 en monnaie courante.

Pour obtenir des billets de passage à ces prix, il faudra produire un certificat portant une signature et garantissant qu'ils sont de véritables émigrants. Les passagers devront acquitter le prix du passage avant de s'embarquer.

J'ai dû faire cet arrangement parce que je n'ai pas pu avoir assez de capitaux pour établir une ligne directe que je pouvais consciencieusement recommander, et parce que je sais que les steamers de ces Compagnies sont sûrs et réguliers.

Les tribulations des familles du Sud qui ont essayé de se rendre au Brésil en partant des ports du Sud doivent nous porter à bien choisir les moyens de transport. Notre peuple a subi plus de désastres maritimes qu'aucun nombre égal d'expéditions.

D'abord, c'est l'expédition Hastings qui, partie de Mobile, fut obligée de revenir.

Puis la noble Compagnie de McMullan fit naufrage sur les côtes de Cuba et perdit tout, excepté les vêtements.

En troisième lieu, la seconde expédition Hastings eut des difficultés à St Thomas; le paquebot régulier la recueillit.

Enfin, la "Catherine Whitney" resta quarante-sept jour en mer; il y eut à bord des souffrances et des abus qui amenèrent un procès et bien des récriminations entre les passagers et les propriétaires.

Nos deux expéditions,—celle du "Talisman" et celle du "Marmion"—sont les seules qui soient arrivées sans encombres. Si mes compatriotes me demandaient la cause de tous ces désastres, je leur répondrais que c'est parce que les chefs ne savaient pas choisir les navires et étaient les victimes d'hommes sans foi.

Pendant la guerre, un grand nombre de bâtiments furent construits, pour les Etats-Unis et dans le but de forcer le blocus; faits en une nuit pour ainsi dire, ils ne sont pas en état de prendre la mer. Depuis la guerre, des spéculateurs essaient de se débarrasser de ces carcasses flottantes en les envoyant vendre sur les côtes du Brésil.

Aucun de ces navires n'est arrivé en bon état dans l'Amérique du Sud; ils ont été retardés, avariés ou perdus. La ligne régulière n'a eu à déplorer aucun accident. Il est inutile d'en demander davantage. Si les habitants du Sud continuent à se risquer sur des transports qui ne valent plus rien, que la responsabilité pèse sur eux.

M. ALFRED MOULTON (No 41 de la rue Carondelet) mon agent à la Nouvelle-Orléans, donnera les renseignements nécessaires aux émigrants et les expédiera pour New-York. Afin d'économiser, les passagers doivent faire en sorte de partir à temps pour arriver à New-York le 20 de chaque mois et prendre le paquebot régulier du 22 pour Rio Janeiro. Ceux qui, après avoir eux-mêmes examiné les terres, voudront s'établir sur la concession connue sous le nom de "Lizieland" obtiendront des certificats qui leur permettront d'avoir du gouvernement brésilien cent quatre-vingts reis (environ $867) pour chaque adulte—somme dont ils pourront avoir l'usage pendant quatre ans, sans intérêt.

Les personnes qui désireraient avoir plus de renseignements sont priées de s'adresser à moi, à la Nouvelle-Orléans, pendant vingt jours, au bureau de M. Alfred Moulton, No 41 de la rue Carondelet.
8avril—1m BALLARD C. DUNN.

NOUVELLE-ORLEANS ET ST-NAZAIRE

COMPAGNIE GENERALE TRANSATLANTIQUE.

LIGNE REGULIERE ENTRE LA NOUVELLE-ORLEANS ET ST-NAZAIRE — Correspondant avec les Antilles et les ports de l'Océan Pacifique.

Passage dans une cabine 1er pont avant et arrière 2d pont arrière de la Nlle-Orléans à Saint Nazaire	$220 or
Passage dans une cabine 2d pont avant....	180
Passage d'entrepont.....................	100

Les enfants au-dessous de 3 ans ne paient pas.
Les enfants de 3 à 8 paient quart de place.
Les enfants de 8 à 12 paient demi-place.
Au-dessus place entière.
Les domestiques des passagers paieront les prix fixés par le tarif pour les passagers d'entrepont.

On délivre des billets d'aller et de retour aux passagers de chambre pour les voyages transatlantiques avec une diminution de $25 0/0 sur le prix de la double traversée, si le voyageur s'embarque pour le voyage de retour dans l'espace de six mois à partir du jour de son premier embarquement; ces billets ne pourront être cédés et aucune bonification ne sera faite s'il ne fait le voyage de retour par les navires de la Compagnie.

La nourriture des passagers d'entrepont sera celle de maistrance.

Une cabine à deux couchettes retenue pour l'usage exclusif d'un passager sera payée à raison d'un passage et demi.

Le steamer à roues GUYANE partira de la Nouvelle-Orléans tous les 13 de chaque mois à partir du mois de février pour le port de la Havane, afin de correspondre avec l'arrivée des grands steamers de la Compagnie Générale Transatlantique qui font les voyages entre Saint-Nazaire et Vera-Cruz.

Pour passage, s'adresser chez
VICTOR PERRILLIAT, agent,
16janv—lan&s 21 127, rue de la Commune.

COMPAGNIE GENERALE TRANSATLANTIQUE.

SEULE LIGNE DIRECTE POUR LA FRANCE.

Service des Paquebots-Poste de la Compagnie Générale Transatlantique, entre New York et le Havre, touchant à Brest.

Les nouveaux et splendides bâtiments de cette ligne favorite partiront comme suit de l'embarcadère No 50, rivière du Nord:

VILLE-DE-PARIS,	capt. Duchesne....	Samedi 16 mai,
EUROPE,	" Lemarié.....	Samedi 30 mai
ST-LAURENT,	" Bocandé....	Samedi 13 juin.
PEREIRE,	" Surmont....	Samedi 27 juin.

PRIX DU PASSAGE (compris le vin),
payable en or ou son équivalent en papier,
POUR BREST OU LE HAVRE
Première cabine, $140. | Seconde cabine, $85.
POUR PARIS.
Y compris le billet de chemin de fer délivré à bord.
Première cabine $145 | Seconde cabine, $88.
Troisième cabine $35, et en comprenant les billets de chemin de fer, $37.
Les bagages seront marqués pour Paris.
Soins médicaux gratuits.

On peut obtenir ici, à la Nouvelle-Orléans, des billets de passage pour France, en s'adressant au soussigné, au lieu d'écrire ou de télégraphier à New-York.
Nouv (12) V. PERRILLIAT, 127, rue Commune.

LIGNE INMAN.
Steamers de la Malle.

Départ du Pier No 45, North River, New York.

Tous les SAMEDIS, à midi.

Vitesse et excellents emménagements.

Passage de Première Classe, en or:

New York à Liverpool,	$110.	Aller et retour.	$175.
New York à Londres	$115	Aller et retour.	$185.
New York à Paris.	$125	Aller et retour.	$200.

Billets de retour, bons pour six mois.
Pour plus de détails, s'adresser à
ELLIOT & McKEEVER.
9 mars—1an Rue Gravier, No 109.

Pour New York.

Ligne de Steamers des Marchands.

Comprenant les steamers suivants, qui sont de première classe:

GEN'L GRANT,	Capt. H. S. Quick,
CRESCENT CITY,	Capt. S. W. Holmes,
SHERMAN,	Capt. N. P. Henry,
GEN'L MEADE,	Capt. A. W. Sampson,
UNITED STATES,	Capt. Geo. L. Norton,

partant de New-York et de la Nlle-Orléans.

Le Steamer
GEN. GRANT,
Commandant H. S. Quick,
Partira de son wharf, en face de la rue St Louis, le SAMEDI, 6 juin, à 5 heures P. M.
Ces steamers ont d'excellents emménagements.
Chambres..............$60 00.
Pour fret ou passage, s'adresser à
WOOD, LOW & LUDWIGSEN,
Rue de la Commune, No 190.
Le steamer GEN MEADE suivra et partira DIMANCHE, 14 juin.

Pour New York. directement.

Ligne de Steamers Cromwell, entre New-York et la Nouvelle-Orléans.
CETTE LIGNE SE COMPOSE
Des Steamers suivants:
GEO. CROMWELL,
GEO. WASHINGTON,
CORTES,
MARIPOSA.
Le steamer
GEO. WASHINGTON,
Commandant E. V. Gager,
Partira de son wharf, au pied de la rue Toulouse,
Le SAMEDI, 6 juin, à 5 heures P. M.,
Passage......................$60
Cette ligne prend du fret et donne des connaissements pour LIVERPOOL, BREME et le HAVRE.
Pour fret ou passage, s'adresser à
ALFRED MOULTON,
4 mai—1a Rue Carondelet, No 41

Compagnie de paquebots de la Nlle-Orléans et de Mandeville—Départ tous les jours—Pour Mandeville, Lewisbourg et Madisonville. Prix du passage 50 cents. Pour Covington le bateau se reliant avec le "Wenona" qui débarquent les passagers et le fret à Covington, Prix $1.

Le beau steamer CAMELIA, très fin marcheur et à basse pression, capitaine W L Cousens, part TOUS LES JOURS, à l'arrivée du convoi de midi du chemin de fer Pontchartrain; le SAMEDI à l'arrivée du convoi de 4 heures P. M.—Retour: Il part de Madisonville et de Mandeville tous les jours, et arrivera à l'extrémité du chemin de fer à temps pour le convoi de 8 heures et demie du matin. Le Dimanche matin, (EXCURSION) le bateau partira de l'extrémité du chemin de fer, au Lac, à l'arrivée du convoi de 6 heures et demie du matin, et arrivera à temps pour le convoi de 7 heures du soir.

Le CAMELIA est un grand steamer, offre tous les agréments nécessaires à l'été—et expressément pour le service et fera les voyages l'été, et hiver, positivement. On peut [illegible] Wenona fera son premier voyage dimanche prochain.

Pour plus de détails, s'adresser à
COHEN M. SORIA, agent,
21 mai— Rue de l'Union, Nos 18 et 20

POUR MANDEVILLE, LEWISBURG ET MADISONVILLE.

Tous les jours.

Le bateau à vapeur LAURA, fin marcheur et à basse pression, partira tous les jours, de l'extrémité du chemin de fer Pontchartrain (au Lac) comme suit: à l'arrivée du convoi de MIDI, et le samedi, à l'arrivée du convoi de 4 heures de l'après-midi. Il commencera le 19 avril, ses excursions du dimanche—partant de l'extrémité du chemin de fer à l'arrivée du convoi de 6 heures et demie et revenant dans la soirée du même jour.

Le prix du passage est réduit comme suit: Pour Mandeville et Madisonville, 50 cents. Pour Covington, y compris le passage à bord du Dew Drop, $1. Les passagers seront débarqués à bord du steamer de Covington.

LOUIS FRIGERIO, Jr.,
15 avril—3m Rue de Chartres, No 28.

POUR LES ATTAKAPAS—Départ, mercredi 27 mai 1868, à 5 P. M.—Le bateau à vapeur J. D. HINDE, capitaine J. P. Forrey, commis, L. P. Delahoussaye, partira pour les Attakapas, mercredi 27, à 5 heures P. M. Il prendra du fret et des passagers pour Pattersonville, Centreville, Franklin, Charenton, Jeanerette, Hubertville, la Nelle Ibérie, Fausse Pointe, St. Martinville, Pont Breaux, et tous les ports intermédiaires du Bayou Tèche. Pour fret ou passagers, s'adresser à bord ou à
L. GREVEMBERG,
No. 9 Vieille Levée.
JAS. LEAKE, Agent,
24 mai—3f No. 10, Nouvelle-Levée.

Paquebot indépendant de la Nouvelle Orléans, de la Côte et de Lafourche.

Partant de la Nouvelle-Orléans, tous les LUNDIS à 5 heures du soir, et tous les VENDREDIS, à 10 heures du matin.

Le bateau à passager, de première classe, NINA SIMMES, capitaine W. R. Greathouse, commis Joe Dalferes, partira comme il est dit, et sera de retour tous les mercredis et dimanches, dans la journée. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à E. O. MELANÇON,
10 avril—[illegible] 64 Vieille-Levée.

Bateau régulier de la Côte et du Bayou Lafourche.

Le bateau à vapeur FLICKER, capitaine Jos. P. Ascon, commis F. A. Charlet, part de la Nouvelle-Orléans, tous les MARDIS à 5 heures du soir et les SAMEDIS à 10 heures du matin. Il est de retour les LUNDIS et les JEUDIS pendant le jour. Le Samedi, le bateau ira jusqu'à Lockport.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord. 3 mai—1m

BAYOU SARA—Paquebot deux fois par semaine—Partant tous les SAMEDIS, à 5 heures du soir et tous les MERCREDIS à 10 heures du matin. (commençant au 8 avril) pour le Bayou Sara, Baton Rouge et tous les points intermédiaires de la côte, le paquebot à passagers, fin marcheur, (Grey Eagle, capitaine V. B. Sazanco, partira comme il est dit; et à SON RETOUR, quittera le Bayou Sara tous les DIMANCHES et JEUDIS. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à
JAMES LEAKE,
3 mai—1m 10, Nouvelle-Levée.

Grand Chemin de fer de la Nelle-Orléans, de Jackson et du Nord.

UN convoi de passagers part, tous les jours, à 4 h. 30 P. M. et se relie avec des convois allant à Vicksburg et à Meridian. Il se relie également avec le chemin de fer Mississippi Central allant au Nord et à l'Est.

Des convois dits "accomodation" partent, le dimanche, à 7 h. 40 du matin, vont jusqu'à Brookhaven, qu'ils quittent, pour le retour, à 3 h. 30 du matin les lundis. Ils arrivent [illegible] à 11 h. 15 du matin.

Les billets d'excursion servent sur les convois du samedi ou du dimanche allant au Nord et les convois du lundi allant au Sud.

L'envoi du fret part tous les jours (excepté les dimanches) à 6 h. 40 A. M.

J. S. WILLIAMS,
Surintendant général,
ED. WARE,
Agent général pour les passagers,
JAMES YONGE,
21mai— Agent général pour le fret.

Aux voyageurs.—Avis important.

PRIX DU PASSAGE REDUIT.

A partir du 10 avril,

Le prix du passage par le "Grand Chemin de Fer de la Nouvelle-Orléans, de Jackson et du Nord"

—ET—

Par le "Chemin de Fer Mississippi Central" seront comme suit:

New-York.........................	$55 00
Philadelphie......................	52 00
Baltimore.........................	48 50
Washington........................	47 50

Pour les renseignements et les détails, s'adresser au bureau, au coin des rues Camp et Commune, au-dessous du City Hotel, et au dépôt, rue Calliope.

T. S. WILLIAMS,
Surintendant-général du Grand Chemin de Fer de la N.-O., de J. et du N.
E. D. FROST,
Surintendant-général du Chemin de Fer Mississippi Central.
avril—12f

Compagnie du Grand Chemin de fer de la Nelle-Orléans, de Jackson et du Nord.

TAUX DU FRET.

St Louis, Louisville, Cairo Columbus, Rome, Atlanta, Macon, Augusta et Charleston.

Département du Transport,
Nelle-Orléans, 1er janvier 1868.

Les expéditeurs sont informés que cette Compagnie donne maintenant des connaissements pour les susdits points.

Toutes les réclamations pour pertes, avaries ou excès de taux seront promptement réglées aux lieux de livraison.

Pour plus de détails, s'adresser au Dépôt, rue Calliope, ou au bureau de la Compagnie, rue Carondelet No 4.

JAMES YONGE, Agent pour le frêt. T. S. WILLIAMS, Surintendant général.
14janv—3ms

CHEMIN DE FER PONTCHARTRAIN

ARRANGEMENTS D'AUTOMNE ET D'HIVER.

A partir du 1er avril 1868, les convois partiront comme suit:

DE LA VILLE.		DU LAC.	
4	h. A. M. char à cheval,	5½	A. M. char à vapeur.
6½	" à vapeur,	7	" "
7½	" "	8½	" "
9	" "	9½	" "
10½	" "	11½	" "
Midi		1	P. M.
2	P. M.	2½	"
3	" "	3½	"
4	" "	4½	"
5	" "	5½	"
6	" "	6½	"
7	" "	7½	"
8	" "	9	" char à cheval.

Arrangement du Dimanche.

Il y aura des chars à vapeur au lieu de char à cheval, partant de la ville tous les dimanches matin, à 4 heures. Un convoi extra partira de la ville tous les dimanches à 1 heure P. M.

A partir du 5 avril, les convois partiront des deux extrémités du chemin, LES DIMANCHES, toutes les demi heures, de 2 heures de l'après midi à 8 heures du soir.

Prix—Aller et retour, le même jour, 25 cents.

Les passagers qui désirent s'arrêter à Gentilly doivent en prévenir le conducteur avant le départ du convoi.

Pour la station de Gentilly, 15 cents.

GEO PANDELY,
31mars Surintendant Général.

GRAND CHEMIN DE FER DE LA Nlle-Orléans, des Opelousas et de l'Ouest.

Route de la malle des Etats-Unis entre la Nlle-Orléans, la Louisiane occidentale et le Texas.

LE FERRY du chemin de fer partira, du pied de la rue Ste-Anne, en face de la Place Jackson, tous les jours, à SEPT HEURES ET DEMIE A. M., et se reliera au CONVOI DE PASSAGERS qui part d'Alger à 8 A. M.

Les expéditeurs et consignataires de fret, en prévenant la Compagnie de Transfert de la Nlle-Orléans, au coin des rues Camp et Commune, peuvent faire recevoir ou délivrer leurs marchandises, dans une partie quelconque de la ville, à des prix réduits.

Le fret pour les stations du chemin, pour les débarcadères du Tèche, et à livrer à la Nlle-Ibérie ou St-Martinville, est reçu tous les jours (les dimanches exceptés) de 7 heures du matin à 5 heures du soir, au pied de la rue Ste-Anne.

Le fret pour tous les points du Bayou Lafourche, entre Labadieville et Lockport, pour le Canal Bélanger et pour Houma, sera reçu et transporté par les steamers de Raceland, Lafourche et Terrebonne, aux taux de bateau à vapeur pour toute la route.

Tout fret pour le Texas doit être payé au moment de l'embarquement, et le fret pour l'intérieur doit être payé sur livraison.

G. W. R. BAYLEY,
1erdec Surintendant.

Compagnie d'Assurance Germania

LE 13 du courant à l'assemblée annuelle des actionnaires de cette Compagnie, les messieurs dont les noms suivent ont été élus Directeurs pour l'année.

O. L. L. Mayer,	H. Zuberbier,
D. Michel,	H. O. Karstendiek,
Fred del Bondio	Chs. Hendig
A. Elmer Baller,	Chs Loeffler,
F. A. Luling,	J. F. Krantz,
Thomas Schort,	Louis Schwarz,
August Koenig,	George Merz,
H. Blasse,	C. J. Forster,
A. Marks,	S. Friedlander,
J. A. Blaffer,	W. Goldenbow,
H. F. Klumpp,	Chs. Pothoff,
J. F. Weckerling,	F. M. Ziegler.

Et hier, à une réunion des Directeurs, M. D. Michel a été, à l'unanimité, élu Président, M. F. Del Bondio Vice-Président, M. Emile Maier, Secrétaire, et Louis Stein, Inspecteur.

Nouvelle Orléans, le 28 avril 1868.
EMILE MAIER,
29 avril—1 m Secrétaire.

Wm. B. MORRIS & Co,

AGENCE D'ASSURANCE.
57.............Carondelet..............57
ÆTNA, DE HARTFORD.
Actif.....................$4,650,000.
HOME, DE NEW-HAVEN.
Actif.....................$1,450,000.
Représentant un capital d'assurance de
SIX MILLIONS.
Risques d'incendie, de rivières et de mer écrits.
19 sept—1an

Compagnie d'assurance du Commerce.

SECOND ETAT ANNUEL.

CONFORMÉMENT à sa Charte, cette Compagnie publie l'état suivant de ses affaires:

Montant des primes de l'année expirée le 3 mars 1868:

Primes d'incendie........	$52,856 44	
Primes de rivières........	79,928 20	
Primes de mer............	29,808 00	
		$161,062 75
Pertes payées:		
Pertes par incendie........	$13,659 39	
Pertes sur les rivières......	81,244 33	
Pertes sur mer............	21,374 70	
	$122,277 42	
Escomptes sur primes....	39,980 87	
Taxes..................	4,799 01	
Réassurances............	8,892 25	
Primes remboursées.......	419 00	
Dépenses, profits et pertes, etc, intérêts en moins.	20,820 86	$197,189 31
		$35,526 56
Actif en caisse..........	$22,904 11	
Effets à recevoir.........	2,033 92	
Meubles................	3,673 95	
Primes dues............	21,096 46	
Billets pour actions......	534,225 00	
		$592,973 44

Le tableau qui précède est une copie exacte tirée des livres de la Compagnie.

S. B. BUCKNER, président.
GEO. O. SWEET, secrétaire.
Assermenté et signé, pardevant moi, ce 21 avril 1868.
PARIS CHILDRESS,
2e Juge de Paix pour la paroisse d'Orléans.
22avril—1an

Compagnie d'Assurance Nationale

Contre les Risques Maritimes et les Risques d'Incendie.

BUREAU: AU COIN DES RUES CAMP ET COMMUNE—(Batisse Story)

WM. WHANN..................................Président
S. L. MILLAUDON..........................Vice-Président
E. N. GANUCHEAU..............................Secrétaire

— Directeurs —

S. O. EMLEY,	E. SCHNEIGANS,
W. CREEVY	WM. WHANN,
D. C. McCAN,	J. M. LAPEYRE,
W. W. HOWE,	S. L. MILLAUDON,
GEO. W. COCHRAN,	GEO. W. PORCH,
F. J. EMLEY.	

La Compagnie continue à assurer contre les dangers de la mer, des rivières et de l'incendie, aux taux du tarif, au Bureau des Assureurs de cette ville. 12 oct—1a

MALADIES DES YEUX.

LE DR. HOMBERGER, ancien chef de clinique du Dr. Sichel, à Paris, s'occupe exclusivement du traitement médical et chirurgical des maladies des yeux. Consultations de 11 à 2 heures au No 140, rue Canal. Consultations publiques et gratuites, samedi, de 2 à 4 heures. 18 nov—1an—tlt

FONDERIE DE LEEDS

[ETABLIE EN 1825,]

Au coin des rues Delord et Foucher.

NOUS annonçons à nos amis et au public que nous sommes prêts, comme par le passé, à faire des MACHINES A VAPEUR, des Bouilloires, des Moulins à sucre, des Chaudières à sucre, des Machines à décortiquer, des Presses à coton, des Vis de Newell, des Bouilloires à fourneaux, des Grils; à exécuter toutes sortes de travaux d'habitations, des Machines à planer et toute espèce de Machines pour le Bois.

14 sept—1an LEEDS & Co.

ENTREPOT DE TAPIS, 19, rue de Chartres

A. BROUSSEAU & CO.,

Importateurs, offrent à Bas Prix:

TAPIS—Anglais et américains, de toute espèce; toiles écrues, à meubles, et émaillées.
NATTES—500 rouleaux nattes de Chine; 100 pièces de coco.
STORES—Couvertures de tables et de pianos.
DESSUS DE TABLE—Druggat, toile et feutre.
RIDEAUX—Dentelles, Reps, tapisseries, damas, &c.
COUVERTURES DE MEUBLES—toile et coton, reps, &c.
CORNICHES, Bandes, Flèches, &c. 28 sept

WASHINGTON EXCHANGE,

RUE St.-CHARLES, No 19,

Nouvelle-Orléans,

entre les rues Commune et Canal,

D. M. STELLA,
5 fév—1an Propriétaire.

TRAITEMENT DES MALADIES SECRÈTES ET DE LA PEAU.

Syphilis, Gonorrhée, Ulcérations, Engorgements, Dartres, Exéma, Scrofule, Scorbut, etc., etc.

E. GAUDOZ,
Pharmacien de l'Université de Paris,
22 sept Rue Conti et Bourgogne.

JACOB OTT Entrepreneur.

RÉPARE les MAGASINS et les MAISONS de résidence.

Fait et répare les cuves.

Les ordres laissés au No 28, Carrie Vivell, ou chez L. DURAND, coin Toulouse et Chartres, seront exécutés promptitude. 18 nov—1an

---

ONZIEME TABLEAU ANNUEL

De la Compagnie d'Assurance Hope" de la Nouvelle-Orléans.

BUREAU, No. 31 RUE DU CAMP.

CONFORMEMENT à sa Charte la Compagnie présente l'état suivant de ses affaires:

Montant des primes reçues dans l'année expirée le 30 avril 1868.........................$156,523 68

Savoir:			
Sur les risques d'incendie..........	$87,567 85		
Sur les risques de mer...........	54,977 12		
Sur les risques de rivière.........	15,978 71		$158,523
Pertes payées dans la même période, savoir:			
Sur les risques d'incendie..........	15,061 2		
Sur les risques maritimes.........	34,112 95		
Sur les risques de rivière.........	1,164 22		
		64,338 37	
Moins — Les primes remises........	4,428 21		
Réassurances............	15,273 58		
15 et 25 0/0 remis aux assurés........	25,431 05		
Taxes..................	11,483 09		
		56,615 84	
Dépenses, intérêt en moins........		14,177 99	135,132 20
En réserve pour les risques non terminés..			$23,391 48

— L'actif de la Compagnie est comme suit: —

Billets hypothécaires sur des propriétés foncières dans cette ville, valant le double du montant..	$124,859 30
Prêts garantis par nantissement..........	14,615 28
Effets pour primes à courte échéance.......	11,453 24
Du par des Compagnies d'Assurance locales.........	5,3'7 16
Scrips.................	1,944 00
Actions de la Compagnie "Valette Dry Dock".........	6,000 00
Biens fonciers.............	21,983 38
Actions de banque et autres actions.........	5,747 50
Primes en voie de perception..........	29,678 14
En caisse...............	51,913 48
Total de l'actif.........	$273,391 48

Le tableau ci-dessus est une copie exacte des livres de la Compagnie.

Hy. PEYCHAUD, Président
LOUIS BARNETT, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE,
Paroisse d'Orléans, ville de la Nouvelle-Orléans.
Assermenté et signé pardevant moi, ce 13 mai 1868.
PAUL W. COLLENS.
3me Justice-de-Paix de la Paroisse d'Orléans.

— DIRECTEURS. —

Lafayette Folger,	P. Malochée,	John J. Adams,
Thos. N. Blake,	F. A. Ducros,	C. W. Bradbury,
Aug. Couturié,	T. D. Miller,	Hy. Peychaud.

14 mai—1m

Compagnie d'Assurance Mutuelle du Home, de la Nlle-Orléans.

Bureau, rue du Camp, No 78, coin Natchez.

Primes reçues dans l'année expirée le 31 décembre 1867................	$321,560 00
Pertes, taxes, dépenses, réassurances, &c, payées dans la même période.........	217,740 78
Actif le 31 décembre 1867...........	978,724 02

Cette Compagnie continue à assurer, aux taux courants de prime, contre les risques des mers, des rivières, contre les pertes et les avaries causées par les incendies.

ALFRED MOULTON, Président,
Wm M. PERKINS, Vice-Président,
A. W. HUNTER, Secrétaire.

—Directeurs—

J. M. Allen,	J. H. Ledwigeen,	E. K. Converse,
A. Moulton,	Wm Chambers,	A. H. May,
B. F. Ethell,	John F. Moore,	Robert Hare,
Wm M. Perkins,	J. E. Isenhour,	John C. Rogers.

12 fév—11 m t. l. 2jours.

AVIS JUDICIAIRES.

Succession de George Rubin—No 29,562.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours, à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par l'administrateur de la dite succession, ne serait point approuvé et homologué, et les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour, F. R. O'RORKE,
28 mai—28,31—5juin Greffier.

Succession de George R. Carleton—No 29,926.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours, à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par l'administratrice de la dite succession, ne serait point approuvé et homologué, et les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour, F. R. O'RORKE,
28 mai—28 31—5juin Greffier.

Succession de Charles Smith—No 30,147.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par l'administrateur de la dite succession, ne serait point approuvé et homologué, et les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour, F. R. O'RORKE,
23 mai—28,31—5juin Greffier.

Interdiction de Joseph Ignacio Zamora—No 17,684.

DEUXIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par Thomas Maillard Forse, ex-curateur du dit interdit, ne serait pas approuvé et homologué, et les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour, F. R. O'RORKE,
28 mai—28 31—5juin Greffier.

Succession de Stephen Ludwig Schilling

DEUXIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—Attendu que [illegible] a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir les lettres d'administration à la succession de feu Stephen Ludwig Schilling, décédé intestat. Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour, F. R. O'RORKE,
28 mai—28 31—5juin Greffier.

Succession de MARIE POMES—No 30,292

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours, à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par l'exécuteur testamentaire de la dite succession, ne serait point approuvé et homologué, et les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour, F. R. O'RORKE,
19 mai—21,28 Greffier.

Succession de MARY BOHEN—No 32,064

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par la curatrice de la dite succession, ne serait point approuvé et homologué, et les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour, F. R. O'RORKE,
19 mai—21,28 Greffier.

Succession de GUILLAUME DAUGAS—No 31,970

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par la curatrice naturelle de la dite succession, ne serait point approuvé et homologué, et les fonds entre ses mains répartis conformément audit compte.
Par ordre de la Cour, F. R. O'RORKE,
19 mai—21,28 Greffier.

Succession de Salvatore Carrao—No 31,997.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—Attendu que Septime Carrao a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir les lettres d'administration à la succession de feu Salvatore Carrao, décédé intestat. Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition.
Par ordre de la Cour, F. R. O'RORKE,
24 mai—28 juin 2 Greffier.

Succession de John Henry Kuckmeier
No 32,185.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—Attendu que Christine Kuckmeier a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir les lettres d'administration à la succession de feu John Henry Kuckmeier, décédé intestat. Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour, F. R. O'RORKE,
26 mai—28, juin 4 Greffier.

Succession de CHARLES LIDDELL—No 30,114

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par l'administratrice de ladite succession, ne serait point approuvé et homologué, et les fonds entre ses mains répartis conformément audit compte.
Par ordre de la Cour, F. R. O'RORKE,
22 mai—28, 31 Greffier.

Succession de JOHN G. FRIEDMANN—No 29,605

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par la [illegible] de la dite succession, ne serait point approuvé et homologué, et les fonds entre ses mains répartis conformément audit compte.
Par ordre de la Cour, F. R. O'RORKE,
21 mai—25,30. Greffier.

Succession de PIERRE FREDERICK LEPINET Jr.—No 32,173

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—Attendu que Louis Cousey a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres de curatelle à la succession de feu Pierre Fredéric Lepinet Jr., décédé intestat. Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour, F. R. O'RORKE,
21 mai—25,30 Greffier.

Succession de Vve Joseph Enderes—No 30,283

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—Avis est par le présent donné aux créanciers de la dite succession et à toutes personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par l'exécuteur testamentaire de ladite succession, ne serait pas approuvé et homologué, et les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour, F. R. O'RORKE,
26 mai—28 30, juin 4 Greffier.

CONSULAT DE FRANCE.

AVIS MENSUEL, MAI 1868.

Sont invitées à se présenter à ce consulat, pour affaires qui les intéressent, les personnes dont les noms suivent—ou en cas de décès ou d'absence, leurs amis ou connaissances sont priés d'en donner avis au consulat.

A
Aron Isidore
Aribat Jean Emmanuel
Aragon Bernard
Audrieu Charles
B
Barnier Jean-Baptiste et Alexandre
Béranger François et Pierre Théodore
Belton, Nicolas
Brunoz Joseph
Bounard
Brios Joseph
Bounier Hippolyte
C
Cornuel
Colin Léon
Clerc Jean François
Chanel Jean-Jacques
Calvayron
D
De St-Omer Alfred
Deur Vve
Daniel Jean
Duclos Lange
E
Eugène Mme
F
Ferlinot Eugène
Fleurichamp Ernest Emile
G
Guilhontet François
Grandadam François
Gombert Marius
Gerber
Gouts Etienne
H
Herguet Jules-Antoine-Alfred-Amédée
Hézeaux François (les héritiers)
Horn Jean et Matz
Hecklen Louis
Hegras Pierre
J
Jegou Ives
L
Leblond Adolphe
La Blancherie Mlle
Le Gendre Jean Baptiste
Lacaze Jean Antoine
Lassere Paret
Lasseme F Mme Vve née Vauther Héault
Lasbrenner J S
Laruelle Jean Baptiste
Lambert Henry
M
Martin Jean Claude
Mazeirac Philippe
Martin Joseph
Magne Joseph Gaspard
Martin P F Jacques
Magne Jean Baptiste Mme Vve née Jue Mie Male ville
Maury Alexandre
Marillier Adolphe
Maudult Napoléon
Maurel Alexis, docteur
Moreau Jean
Maudret Hippolyte
N
North Hélène Mme
P
Paret Eugène Mme
Pirolle
Poisson Philippe
Peyrest Henry et sa femme Marie Ney
R
Reybaud née Ernestine Kirsch
Rochelle Charles
Rohrer Jean Pierre
Rogeon Louis
Rougeron Dominique
T
Tissot Louis Aristée
U
Undenstock Emile
W
Wolff François Mlle
Wendeln Benedict
Z
Zabat Marie

La Chancellerie du Consulat de France, sise rue St Louis, No 11, entre celles de Chartres et de la Vieille Levée, est ouverte tous les jours (les dimanches exceptés), de 10 heures du matin à trois heures de l'après midi.

VENTES JUDICIAIRES

HENRY W. MASON & CO. vs JAS H. PRAGUE & CO.

CINQUIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—No 18,917—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cinquième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le MARDI, neuf de juin 1868, à 10 1/2 heures A. M., sur les lieux ci après désignés à la vente publique et adjudication de—

Le balance invendue du fonds d'un chantier de bois et d'un bureau, situés à l'angle des rues Tchoupitoulas et Lafayette, dans le Premier District de cette ville, suivant inventaire déposé en mon bureau pour recours.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions.—Cette criée étant la seconde et dernière, la dite propriété sera définitivement adjugée au plus offrant et dernier enchérisseur, pour le prix qui en sera offert, à douze mois de crédit, les acquéreurs fournissant leurs bons ou obligations avec cautions bonnes et solvables portant intérêt au taux de cinq pour cent de la date jusqu'à parfait paiement. Les dits acquéreurs déduiront du montant de leurs enchères, et paieront au comptant leurs proportions des frais d'annonces, du shérif, du greffier, de garde-magasins, etc., s'élevant en totalité à la somme de $75 00 ou environ.

GEO. W. AVERY,
28mai—31—3juin—6,9 Shérif de la paroisse d'Orléans.

EDWARD CONERY vs A. S. MANSFIELD.

CINQUIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—No 19,905—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'honorable Cinquième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le LUNDI, huit de juin 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit—

Tous les droits, titres et intérêt du défendeur A. S. Mansfield, à trente (30) actions du fonds capital de la compagnie dite "Good Intent Tow Boat Company," ainsi qu'il appert des certificats portant les Nos 56, 60 et 63 délivrés par la dite Compagnie et déposés en mon bureau pour recours.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.
GEO. W. AVERY,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.
28 mai—28,31—juin 2,5 7

JOHN L. BARRINGER vs JOSE DOMINGO, fils contre le demandeur, pour les frais en faveur de F. A. WOOLFLEY.

A. J. LEVERICH vs C. RODNEY MAY & JOHN L. BARRINGER.

CINQUIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans, Nos 17,108 et 18,905—En vertu de deux writs de fieri facias à moi adressés par l'Honorable Cinquième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans les affaires ci-dessus, je procéderai le LUNDI, huit de juin 1868, à 10 heures A. M., sur les lieux ci-après désignés, à la vente publique et adjudication de—

Le fonds d'une manufacture d'huile et de résine située à l'angle des rues Canal et Tonti, suivant inventaire déposé en mon bureau pour recours.

Saisi dans les affaires ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.
GEO. W. AVERY, Shérif de la Paroisse d'Orléans.
28mai—28 31—2 5 7juin

GEO. J. FREDERICKS vs LA COMPAGNIE DITE BAYOU SARAH PACKET CO. et SPENCER FIELD.

QUATRIEME COUR DE DISTRICT de la Nlle-Orléans—No 20,100—En vertu d'un writ de fieri facias contre la Compagnie dite Bayou Sarah Packet Co. à moi adressé par l'Honorable Quatrième Cour de District de la Nouvelle Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le LUNDI, huit de juin 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit—

Cent treize piastres et dix cents ($113 10) en comptes de fret, suivant détail qui sera donné à la vente.

Saisis dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.
GEO. W. AVERY,
Shérif de la paroisse d'Orléans.
28mai—28 31; 2,5,7jn

C. H. DUDLEY vs BARNETT & SHEPARD.
Cinquième Cour de District de la Nouvelle-Orléans—No 19,826.
SLAWSON, PIKE & MARTIN vs LES MEMES.
A. SEEMULLER & FILS vs LES MEMES.

SIXIEME Cour de District de la Nlle-Orléans, Nos. 20,384 et 20,710—En vertu de trois writs de fieri facias à moi adressés par lesdites Cours de District de la Nouvelle-Orléans, dans les affaires ci-dessus, je procéderai le LUNDI, premier juin 1868, à 10 heures A. M., à mon entrepôt No 7 rue St Pierre, Batisses Pontalba, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de—

Le fonds d'une grocerie et d'un magasin de liqueurs &c., transporté du magasin No 45 rue des Magasins, suivant inventaire déposé en mon bureau pour recours.

Saisi dans les affaires ci-dessus.

Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.
GEO. W. AVERY,
19 mai—56 Shérif de la Paroisse d'Orléans.

DANIEL LOPEZ vs J. J. FOGEL et T. J. LOMBARDI.

CINQUIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—No 17,015—En vertu d'un writ, de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cinquième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, et du consentement des parties y intéressées, je procéderai le SAMEDI, trente de mai 1868, à 10 heures A. M., sur les lieux ci-après désignés, à la vente publique et adjudication de—

Le fonds et l'installation d'une confiserie ainsi que tous les meubles et effets mobiliers qui s'y trouvent, situés à l'angle des rues du Canal et Dauphine, dans le Deuxième District de cette ville, suivant inventaire déposé en mon bureau pour recours.

Le tout sera offert en bloc.

Saisis dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.
GEO. W. AVERY,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.
19 mai—19,22,26,28,30

JAS C. MARONEY vs JOHN DARRAS & CO.

SIXIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—No 21,983—En vertu d'un ordre de vente, rendu le 20 mai 1868 et à moi adressé par l'Honorable Sixième Cour de District de la Nouvelle-Orléans dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le MARDI, deux de juin 1868 à 10 1/2 heures A. M., sur les lieux ci-après désignés, à la vente publique et adjudication de—

La balance invendue du fonds d'une distillerie située au No 131 et 132 rue de la Levée près de la Presse à coton et de la Levée, dans le Troisième District de cette ville, ainsi que vingt-cinq et vingt six barils de wiskey, suivant inventaire déposé en mon bureau pour recours.

Saisis dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.
GEO. W. AVERY,
Shérif de la paroisse d'Orléans.
22 mai—26 28 31—juin 2

LESASSIER & BINDER vs WM CRONE et la Dame MARGUERITE L. CRONE.

QUATRIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—No 21,067—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Quatrième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le SAMEDI, vingt de juin 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication des propriétés dont description suit—

Le tiers indivis de—

Un certain portion de terre située au faubourg Delord, dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Poeyfarré, Foucher, Callioppe et Constance, [illegible] des prix pour l'Annonciation, contigu[illegible] ... [illegible]

Et le tiers indivis de—

Une certaine portion de terre située au Bons Enfants dans le Premier District de cette ville dans l'îlet borné par les rues [illegible]...

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et les droits, priviléges, servitudes et avantages y attachés et y appartenant.

Saisis dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.
GEO. W. AVERY,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.
16 mai—19,23 [illegible]

A. MARCHAND vs A. McGUIRK

TROISIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—No 23,774—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le SAMEDI, vingt de juin 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit—

Un terrain situé dans le Quatrième District de cette ville [illegible]... rues Jackson, Josephine, Laurel et St Charles, mesurant trente pieds de front à la rue St Charles...

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Ainsi qu'il appert plus amplement d'un acte au rapport de [illegible] notaire public en cette ville en date du [illegible]...

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.
GEO. W. AVERY,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.
19 mai—19,23 [illegible]

CHARLES MENARD vs JEAN MENARD.

QUATRIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—No 21,572—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Quatrième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le MARDI, neuf de juin 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit—

Une certaine portion de terre située sur le chemin de la Créte et de Gentilly, dans le Troisième District de cette ville, comprenant Quatorze terrains désignés par les lettres B, C et D, et les numéros six, sept, huit, neuf, dix, onze, douze, treize, quatorze, quinze, seize, dix-sept, dix-huit, dix-neuf, vingt et vingt-un, vingt-deux, vingt-trois, vingt-quatre, vingt-cinq, vingt-six, vingt-sept, suivant plan dressé par C. Ourdin et Castaing, architectes, le 14 novembre 1851 et déposé sous le No 211 en l'étude de Theo. Guyol, ci-devant notaire public en cette ville.

Les dits terrains sont assujettis au droit de retour (ou d'hypothèque au rapport d'Amédée Ducatel, notaire public en cette ville, en date du 14 février 1868.

Cette propriété appartient au défendeur, au moyen de l'acquisition qu'il en a faite de Joseph Girod, suivant acte au rapport du dit notaire Ducatel, en date du 30 mars 1864.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.
GEO. W. AVERY,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.
9 mai—9, 17, 26—juin 7, 9

LOUIS MATHE vs P. M. TOURNE & St F. CAZANAVE.

QUATRIEME Cour de District de la Nouvelle-Orléans—No 20,232—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Quatrième Cour de District de la Nouvelle-Orléans dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le LUNDI, huit de juin 1868, à 10 heures A. M., à mon entrepôt, No 21, rue Jefferson, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de—le fonds d'un marchand de [illegible] situé au coin de la rue de la Douane, entre les rues Bourbon et Dauphine dans le Deuxième District de cette ville, suivant inventaire déposé en mon bureau pour recours, et appartenant au défendeur P. M. Tourné.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions.—Comptant, au moment de l'adjudication.
GEO W. AVERY,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.
27 mai—27,30—juin 7, 9

Ha. Kennedy, [illegible] Compagnie dite "Am. Hay & Cott[illegible] Press of New York."

SIXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—No 20,[illegible]—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Sixième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le MERCREDI, trois de juin 1868, à 5 heures P. M., sur les lieux ci-après désignés, à la vente publique et adjudication de—

Une certaine Presse à coton et à foin, aujourd'hui, aux entrepôts McCartney, situés rue Fulton, entre celles Julia et St Joseph, dans le Premier District de cette ville.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.
GEO W. AVERY,
Shérif de la paroisse d'Orléans.
23 mai—23 26 29 31—3juin

DANIEL GRAHAM vs KENNEDY & Mr KEONN Mrs VIRGINIA L. BONFORD, adm. vs DANIEL KENNEDY.

CINQUIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans, Nos 18,722 et 18,723—En vertu de deux writs de fieri facias contre Daniel Kennedy, à moi adressés par l'Honorable Cinquième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans les affaires ci-dessus, je procéderai le MARDI, deux de juin 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit—

L'intérêt du dit défendeur Daniel Kennedy, à savoir— La moitié indivise deux certains terrains situés dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet No. Dix Sept, formé par les rues Notre Dame, Julia, Delta et Water, désignés par les numéros Quatre et Cinq dudit îlet, conformément au plan dressé par L. H. Pillé, ci-devant arpenteur, le 11 mai 1866.

Lesdits terrains sont contigus et mesurent, chacun, vingt-quatre pieds neuf pouces de face aux rues Water et Delta, sur une profondeur, entre lignes parallèles, de cent vingt cinq pieds quatre lignes.

Ensemble avec toutes les bâtisses, droits, priviléges, servitudes et avantages y attachés et y appartenant.

Acquis par le défendeur et Judith McKeonn, de la ville de la Nouvelle-Orléans, suivant acte au rapport de W. J. Castell, notaire public en cette ville, en date du 3 juillet 1866.

Saisis dans les affaires ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.
GEO. W. AVERY,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.
2 mai—2,10,19,26—2 juin

JOHN GEDDES vs PETER KLINE.

TROISIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans, No 25,050—En vertu d'un writ de saisie et vente, à moi adressé par l'Honorable Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le SAMEDI treize de juin 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit—

Un certain terrain situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Suzette, Tchoupitoulas, de la Nouvelle-Levée et Benjamin. Le dit terrain est désigné par le numéro Neuf et mesure quarante cinq pieds six pouces de face à la rue Suzette, sur cent vingt cinq pieds dix pouces de profondeur entre lignes parallèles.

Ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Cette propriété appartient au défendeur au moyen de l'acquisition qu'il en a faite de Robert Patterson et Wm. C. Patterson, suivant acte au rapport de Stuart H. Lewis ci-devant notaire public en cette ville, en date du 2 mai 1859.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.
GEO. W. AVERY,
Shérif de la paroisse d'Orléans.
12 mai—22 29—5 13 juin

VENTE A L'ENCAN

PAR G. DE FERIET.

Magnifique résidence en briques et à trois étages, No 31 de la rue Bourbon, entre les rues Bienville et Douane.

PAR G. DE FERIET, encanteur.
Bureau, rue Bienville, No 86.

JEUDI, 4 juin 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, dans la rue Royale, entre les rues Canal et Douane, il sera vendu, à l'enchère publique—

Un magnifique terrain situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet compris entre les rues Bourbon, Douane, Dauphine et Bienville. Le dit terrain a, au pied américain, 31 pieds 11 pouces 5 lignes de face à la rue Bourbon, sur environ 127 pieds 10 pouces 2 lignes de profondeur.

Les bâtisses et améliorations comprennent une magnifique résidence en briques et à trois étages, couverte en ardoises, ayant une grande porte cochère sur le côté; ayant, au rez-de-chaussée, deux grands salons; au deuxième étage, deux chambres à coucher et un boudoir; au troisième étage, deux chambres à coucher ornées de peintures à fresque.

L'aile en briques et à étage ayant, au rez-de-chaussée, une chambre servant de magasin, office, cuisine, écurie et remise; au dessus, cinq chambres, corridor et galerie latérale, lieux d'aisance, &c.

L'eau et le gaz y sont introduits. Il y a, sur la propriété, une cuve de 2,500 gallons. La cour est proprement briquetée et le corridor est pavé en pierres plates.

C'est une résidence de premier ordre, par sa situation et le soin avec lequel elle a été bâtie.

Conditions—L'acquéreur devra assumer le paiement de douze mille piastres dues le 27 mai 1869 (sans intérêt). Pour le reste du montant de l'adjudication, comptant en billets du Trésor des Etats-Unis.

L'acte de vente, y compris les timbres du Revenu intérieur des Etats-Unis, pardevant Théodore Guyol, notaire public, aux frais de l'acquéreur. 28 mai

Succession de M. Z. St. Amant, Mme Vve Zertague.—No 30,060.

Très agréable et jolie résidence, avec ses dépendances, couverte en ardoises, ayant un grand espace de terre en culture et bien planté d'arbres fruitiers, etc., etc., située sur la rue Elmire, entre les rues Craps et Grands-Hommes, et dans le voisinage immédiat du Chemin de Fer de Ville.

PAR G. DE FERIET, encanteur,
Bureau, rue Bienville, No 86.

LUNDI le 29 juin 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, dans la rue Royale, entre les rues Douane et Canal, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre de l'Honorable John W. Thomas, juge de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, en date du 21 mai 1868, la propriété suivante—

UN GRAND MORCEAU DE TERRE situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Elmire, Craps (ou Bourgogne), Désiré et Amour (ou Remparts), mesurant 108 pieds de face à la rue Elmire sur 120 pieds 7 pouces de profondeur.

Les bâtisses et améliorations consistent en une agréable résidence couverte en ardoises, contenant un salon, une salle à manger, quatre chambres à coucher et une galerie de derrière, une cuisine à deux étages contenant quatre chambres; une bâtisse en bois dans la cour, une citerne, parterre, arbres fruitiers, etc., etc. Cette propriété n'étant qu'à une petite distance du chemin de fer de la rue Dauphine, est convenable sous tous les rapports pour les personnes désirant une résidence agréable.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis.

Acte de vente pardevant N. B. Trist, notaire public, y compris les timbres du Revenu Intérieur et les taxes de l'année courante, aux frais de l'acquéreur.
28mai—28,31—6,13,20,28juin

Outils, Outils, Outils.
Succession de JOATHAN ARTHUR—No 28,897.

PAR G. DE FERIET, Encanteur,
Bureau, rue Bienville, No 86.

SAMEDI, 6 juin 1868, à 4 et demie heures de l'après-midi, sur les lieux, au No 579 de la rue Amour, entre les rues Espagne et Poètes, Troisième District, en vertu d'un ordre de l'honorable John W. Thomas, juge de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, en date du 4 mai 1868, il sera vendu, à l'enchère publique—

Un fort lot d'outils de charpentiers, tels que rabots, scies à mains et pour bois, tarrières, pioches, pelles, limes, marteaux, hachettes, ciseaux, gonds, vis, serrures, brosses, crowbars, brouettes à deux roues, coffres à outils, échelles, bois de charpente, &c, &c.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis. 27 mai

Diamants! Diamants! Diamants!

Montres or, argenterie, etc.

Succession de EUGENE ET JAMES BORDUZAT No 25,465.

PAR G. DE FERIET, Encanteur,
Bureau et salle d'encan, rue Bienville, No 86.

LUNDI, 1er juin 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs dans la rue Royale, entre les rues Canal et Douane, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre de l'Honorable John W. Thomas, juge de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, en date du 9 mai 1868, les articles ci-après décrits—

Une magnifique broche en diamants,
Trois diamants dans un triangle,
Deux boutons en or,
Deux boutons de chemises,
Un lot d'argenterie,
Une belle bague en diamant,
Deux boucles en or,
Deux "particles" en Diamant.

—EGALEMENT—

Une montre en or.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis. 21 mai—21,23,27—1erjuin

Terrain amélioré, dans la ville de Milneburg
Succession de Maurice Scanlon—No 32,035
Par G. DE FERIET, Encanteur.
Bureau: rue Bienville No 86.

SAMEDI, 27 juin 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, dans la rue Royale, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre de l'Honorable John W. Thomas, juge de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, en date du 23 mai 1868, la propriété foncière ci-après décrite et appartenant à la dite succession, savoir—

Un terrain, avec les bâtisses et améliorations qui se trouvent dessus, situé dans cette ville faisant partie du terrain désigné par le No 6 de l'îlet No 163, sur un plan de Milneburg, et compris entre les rues Colombe et Français. Le dit terrain a, au pied français, 30 pieds de face à la rue Colombe sur 130 de profondeur et fait face à la rue [illegible].

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis.

L'acte de vente, y compris les timbres du revenu intérieur des Etats-Unis, pardevant W. J. Castell, notaire public, aux frais de l'acquéreur.
27 mai—[illegible]

N. Viguié et als vs Veuve J. Dulart.
POUR UN PARTAGE.
No 31,993.

Vente pour opérer un partage entre les héritiers.

TROIS MAGNIFIQUES MAGASINS en briques, à trois étages, au coin des rues Orléans et Royale, — une agréable résidence en briques, à trois étages, avec un très grand terrain au No 300 de la rue Royale; terrain de prix pour bâtir, dans la rue des Champs-Elysées, près le dépôt du chemin de fer Pontchartrain.

Succession de Mr. et Mme J. B. S. Viguié, No. 27,436.

PAR G. DE FERIET, Encanteur,
Bureau, No. 86, rue Bienville.

VENDREDI, le 29 mai 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre les rues Canal et Douane, il sera vendu, à l'enchère publique, en vertu d'un jugement de l'Honorable John W. Thomas, juge de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, rendu le 13 avril 1868 et en date du 20 avril de la même année, les propriétés ci-après décrites et appartenant aux dites successions—Savoir:

TROIS TERRAINS situés dans le Deuxième District de cette ville, et désignés par les Nos 1, 2 et 3, de l'îlet compris entre les rues Royale, Orléans, Bourbon et St Pierre.

Le terrain No 1 forme l'angle des rues Orléans et Royale, il est en face de la place St Antoine et a 31 pieds 9 pouces 4 lignes de face à la rue Royale, 77 pieds 1 pouce de profondeur et 146 de face à la rue Orléans. Le terrain No 2, 28 pieds 8 pouces de profondeur ... [illegible]

Les bâtisses et améliorations comprennent une bâtisse en briques, à trois étages, à mansarde fermée, portant le No 16 de la rue Royale.

Le terrain No 3 a 24 pieds 10 pouces 4 lignes de face à la rue Royale, sur 57 pieds 9 pouces 4 lignes de profondeur, entre lignes parallèles.

Les bâtisses et améliorations, qui dépendent d'être réparées, comprennent une bâtisse à trois étages, à mansarde fermée.

L'eau y est introduite.

Ces propriétés de choix ne sauraient manquer d'attirer l'attention des acheteurs à cause de leur excellente position et de leur [illegible].

Un terrain situé dans le Deuxième District, dans l'îlet compris entre les rues Royale, Hôpital, Bourbon et Quartier. Le dit terrain a 39 pieds 3 pouces 4 lignes de face à la rue Royale, 197 pieds 2 pouces 4 lignes de profondeur ... [illegible]

Les bâtisses et améliorations comprennent une maison en briques, à trois étages, No 300 de la rue Royale, ayant huit chambres, vestibule, office, &c, une aile en briques, à trois étages, ayant 12 chambres, écurie, et lieux d'aisance, &c.

3o—Un terrain situé dans le Troisième District, désigné par le No 2 de l'îlet compris entre les rues Champs-Elysées, Royale, Français et Chartres. Le dit terrain a les dimensions suivantes: 33 pieds de face à la rue des Champs-Elysées, sur 95 pieds 10 pouces 5 lignes de profondeur entre lignes parallèles.

Ensemble—7 actions de $300 de l'Association Consolidée des Planteurs de la Louisiane.

Le tout d'après des plans dressés le 27 février 1867, par C. A. de Armas, arpenteur et ingénieur civil.

CONDITIONS—En billets du Trésor des Etats-Unis, un tiers comptant; le reste à un et deux ans de crédit, en billets divisés à la convenance des parties intéressées portant huit pour cent d'intérêt, de date à échéance, et à parfait paiement. Les bâtisses devront être assurées pour toute leur valeur et les polices devront être transférées à l'administrateur. En cas de procès pour le recouvrement du montant d'un des billets, l'acquéreur sera responsable de payer 5 pour cent (honoraires d'avocat) sur le montant recouvré. Le paiement des billets et honoraires d'avocat devront être garantis par privilège de vendeur et hypothèque spéciale sur les propriétés vendues. Sur le montant à payer par le dit acquéreur, entre au susdit montant de l'adjudication, les responsabilités d'un porteur de 7 actions de l'Association Consolidée des Planteurs de la Louisiane en liquidation.

Les actes de vente, y compris les timbres du revenu intérieur des Etats-Unis, pardevant Octave de Armas, notaire public, aux frais des acquéreurs.

Les acquéreurs devront assumer les taxes de l'année courante. 25 avril—mai 2,12,20,29

Succession de Mary Elizabeth Powers, décédée femme de M. Crimen—No 30,295.

Terrains améliorés et de prix situés dans la rue Bagatelle ou Bourbon, entre les rues Esplanade et Dauphine, 3e district.

PAR G. DE FERIET, encanteur,
Bureau, rue Royale, No 86.

LE SAMEDI, 20 juin 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, dans la rue Royale, entre Canal et Douane, il sera vendu, à l'enchère publique, en vertu d'un ordre de l'Honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, daté du 13 mai 1868, les propriétés foncières et après décrites et appartenant à la dite succession, savoir—

DEUX TERRAINS avec les bâtisses et améliorations qui se trouvent dessus, situés dans le Troisième District de cette ville, désignés par les numéros 1 et 2 de l'îlet compris entre les rues Bagatelle ou Bourbon, Grands-Hommes, Dauphine et Esplanade.

Le terrain No 1 a, au pied américain, 31 pieds 11 pouces 5 lignes de face à la rue Bagatelle ou Bourbon, une autre face de 44 pieds sur la même rue, 109 pieds 10 pouces 7 lignes de profondeur sur la ligne qui le sépare de la rue Bagatelle ou Bourbon, et 94 pieds 8 pouces sur la ligne qui le sépare du terrain No 2.

Les bâtisses et améliorations comprennent une maison basse, en briques, couverte en tuiles, ayant quatre chambres, et une galerie, une cuisine en bois, ayant deux chambres et un cabinet, puits, cuve, &c.

Le terrain No 2 a 60 pieds de face à la rue Bagatelle ou Bourbon 21 pieds 10 pouces sur une ligne du fond, 24 pieds 2 pouces 4 lignes sur une autre ligne du fond, 91 pieds 6 pouces de profondeur sur la ligne qui le sépare du terrain No 1 et 85 pieds 11 pouces de profondeur sur la ligne qui le sépare de la propriété voisine, [illegible] Grands Hommes.

Les bâtisses et améliorations comprennent une petite maison en bois, ayant 4 chambres, une cuisine, puits, cuves, lieux d'aisance, &c. Le tout d'après le plan et l'arpentage de C. A. de Armas, ingénieur civil et arpenteur.

Conditions: comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis.

L'acte de vente, y compris les timbres du revenu intérieur des Etats-Unis pardevant W. J. Castell, notaire public, aux frais des acquéreurs.
20 mai—23,3—juin 6,13,20

Terrains de prix dans le voisinage immédiat du Fair Grounds.
Succession de MARY E. HEBERT—No

PAR G. DE FERIET, encanteur,
Bureau, rue Bienville, No 86.

MARDI, 2 juin 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, dans la rue Royale, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre de l'Honorable W. H. Cooley, juge de la Cour de District de la paroisse Jefferson, daté du 22 avril 1868, les propriétés ci-après décrites—

SEPT TERRAINS, avec toutes les améliorations qui se trouvent dessus, tous les droits, voies, servitudes, priviléges et avantages y appartenant sans dite terrains qui sont situés au faubourg Kenilou, Troisième District de cette ville, dans l'îlet No 4, compris entre le Chemin Gentilly, et les rues Castiglione, Rendre et O'Riley. Ils sont les dits terrains sont désignés par les Nos 8, 9, 10, 11, 12, 13 et 11. Le tout d'après un plan dressé par C. A. De Armas, ingénieur civil et arpenteur, en date du 30 avril 1868.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis.

Les actes de vente, y compris les timbres du revenu intérieur des Etats-Unis, par devant Edward Barnett, notaire public, aux frais des acquéreurs.
2 mai—2, 9, 16, 23, 29

VENTES A L'ENCAN.

PAR VINCENT & CO.

500 rouleaux Nattes de Chine.
Marchandises sèches étrangères et américaines.

PAR VINCENT & Co.
W. P. VINCENT, Encanteur.

IL sera vendu, sans réserve, jeudi, 28 du courant, à 10 heures, dans leur salle d'encan, au No 16 de la rue de Chartres—

500 colis et lots
DE MARCHANDISES SECHES ETRANGERES ET AMERICAINES,
Formant un assortiment complet.

—Et—

100 châles dentelle Lama, noirs et blancs,

—Et—

500 rouleaux nattes de Chine, 4|4, 5|4 et 6|4 blanches et à carreaux rouges.

— ET —

Le stock de choix

D'un magasin de marchandises sèches en détail—comprenant un choix sur lequel l'attention spéciale des acheteurs est appelée. 28 mai

PAR HOLZ, BLOHM & CO.

Grande vente de Marchandises sèches, Chapeaux, "notions" et Alphabets.

Par HOLZ, BLOHM & CO.
JOHN C. BLOHM, encanteur.

JEUDI, 28 du courant, à 10 heures du matin, dans leur salle d'encan, au No 21 de la rue de Chartres, il sera vendu—

489 lots marchandises sèches étrangères et américaines, bien assorties;
150 doux chapeaux de paille, pour hommes, et pour jeunes garçons,
210 lots articles de fantaisie et "notions,"
18000 alphabets.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis. 28 mai

PAR RENE GUTIERREZ.

Vitrières, Comptoirs, Etagères, Installations de gaz et divers articles.

Par RENE GUTIERREZ, encanteur.

VENDREDI, 29 courant, à 10 heures du matin il sera vendu au No 94, rue de Chartres, près Conti—

Un lot de vitrières, comptoirs, étagères, installations de gaz, et divers autres articles.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis. 28 mai

PAR H. W. PALFREY.

Succession de Robert et d'Eudoxia Cazier—29,891.

Vente d'un terrain (avec améliorations) situé dans la rue Calliope.

Egalement—Actions du "New Orleans Mechanics Society" et du "Mechanics and Agricultural Fair Association of Louisiana.

PAR H. W. PALFREY, encanteur.
Bureau, rue Carondelet, No 26.

LE samedi, 20 juin 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, en vertu d'un ordre de l'Honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, daté du 19 décembre 1867, il sera vendu la propriété foncière et les actions ci-après décrites, savoir—

Un certain terrain situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet compris entre les rues Calliope, Euphrosine, Liberté et Avenue Franklin. Le dit terrain est désigné par la lettre B, sur un plan actuellement exposé à la Bourse et a 37 pieds 8 pouces de face à la rue Calliope, sur une profondeur, entre lignes parallèles, de 82 pieds 6 pouces—avec toutes les améliorations qui s'y trouvent dessus et comprenant une bâtisse en bois, à étage et bien faite, destinée à être changée en une demeure et servant en ce moment de boutique de chapelier.

— Egalement —

5 actions du "New Orleans Mechanics Society".
4 actions du Mechanics and Agricultural Fair Association of Louisiana".

CONDITIONS DE LA VENTE.—Pour la propriété foncière, la moitié du montant de l'adjudication comptant en billets du Trésor des Etats-Unis; le reste à un an de crédit, en billets des acquéreurs, garantis par hypothèque sur la propriété vendue et portant huit pour cent d'intérêt, du jour de la vente, jusqu'à parfait paiement. Les bâtisses devront être assurées aux frais de l'acquéreur et les polices devront être transférées au vendeur. L'acte hypothécaire devra contenir la clause de cinq pour cent (honoraires d'avocats) en cas de procès pour le recouvrement des billets.

Pour les actions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis.

L'acte de vente, y compris les timbres du revenu intérieur des Etats Unis, pardevant W. J. Castell, notaire public, aux frais des acquéreurs.
17 mai—27,—6 13 19,29juin

Succession de James Donohoe—No 30,129.

Vente, à l'encan, d'un terrain de prix et amélioré, sur le Chemin Félicité, près de la rue des Magasins.

Par H. W. PALFREY, encanteur.
Bureau, rue Carondelet No 26.

SAMEDI, 13 juin 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, en vertu d'un ordre de l'Honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, en date du 8 mai 1868, il sera vendu, pour le compte de la susdite succession, la propriété suivante:

Un certain terrain, avec toutes les bâtisses et améliorations qui se trouvent dessus, situé dans le Premier District de cette ville dans l'îlet compris entre les rues Félicité, Richards, Constance et Magasins. Le dit terrain est désigné par le No 2 sur un plan dressé par Hedin & Schlarbaum, daté du 22 février 1854 et déposé en l'étude de T. O. Stark, notaire, comme plan No 131; il a 48 pieds 7 pouces 8 lignes de face à la rue Félicité 42 pieds 7 pouces 4 lignes de large dans le fond, sur une profondeur de 69 pieds plus ou moins, sur la ligne qui le rapproche le plus de la rue des Magasins et 82 pieds 5 pouces, plus ou moins, sur la ligne qui le rapproche le plus de la rue Constance. Les améliorations consistent en une maison en bois, et à étage, et un "cottage", ayant en tout environ huit chambres; dans le fond, deux petites bâtisses contenant chacune un certain nombre de chambres.—Le tout de la propriété portant le No 131 du Chemin Félicité. Il en sera donné possession immédiate.

Conditions de la vente—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis.

L'acte de vente, y compris les timbres de revenu intérieur des Etats-Unis, pardevant T. J. Beck, notaire public, aux frais de l'acquéreur.
14 mai—27,28—5,13 juin

PAR S. GUINAULT

Jolie résidence encoignure Dumaine et Tonti.

PAR S. GUINAULT, encanteur,
Bureau coin Bienville et Passage de la Bourse.

SAMEDI, 30 mai 1868, il sera vendu à midi à la Bourse des Négociants et des Encanteurs rue Royale—

UN lot de terre désigné par le No. 1, formant l'encoignure des rues Dumaine et Tonti, mesurant 33 pieds de face à la rue Dumaine, sur 81 pieds de profondeur et face à la rue Tonti, ensemble, une maison portant le No. 438, ayant un rez-de-chaussée, quatre chambres et grenier, parfaitement fermées avec cases, une autre bâtisse en briques, à deux étages, contenant au rez-de-chaussée une cuisine et une chambre, au premier deux chambres et une grande chambre, au-dessous, et galerie en avant portant le No. 80 rue Tonti, la maison, ayant deux chambres à l'usage d'arrière en de[illegible] vestibules en dessous, ayant deux chambres, citernes, latrines, etc. Le tout divisé en deux logements [illegible] par mois.

Voir le plan à la Bourse.

Conditions—L'acquéreur assumera le paiement d'un billet de $1000 au 5 décembre 1868 et la balance comptant en billets du Trésor des Etats-Unis. Actes de vente pardevant Jos. Cuvillier, notaire public, aux frais de l'acquéreur, y compris les timbres.
21 mai

VENTE POSITIVE ET SANS RESERVE.

Pour effectuer un partage, d'une magnifique résidence et de cinq terrains contigus sur la rue St Philippe, faubourg Tremé.

PAR S. GUINAULT, encanteur,
Bureau coin Passage de la Bourse et Bienville.

SAMEDI, 30 mai 1868, il sera vendu au plus offrant et dernier enchérisseur et sans la moindre réserve à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale—

Six lots de terre désignés par les Nos 1 à 6 de l'îlet compris par les rues St Philippe, Dumaine, Johnson et Galvez.

1o—Cette jolie propriété, bâtie sur le lot No 6, ayant 62 pieds de face à la rue St Philippe, 36 pieds de largeur sur la ligne du fond, sur une profondeur de 157 pieds 6 pouces. La maison est admirablement bâtie, contenant 10 pièces, parfaitement distribuées, ayant salon, salle à manger de 3 pieds de haut, reposant sur de fortes piliers en briques; bibliothèque et salon, pièces, par les atelier, ça. [illegible]...

2o—Deux lots contigus, désignés par les Nos 4 et 5, ayant chacun 30 pieds de face à la rue St Philippe, par 160 pieds de profondeur.

3o—Un lot désigné par le No 3, contigu au No 4, formant l'encoignure des rues St-Philippe et Galvez, ayant 24 pieds 9 pouces de face à la rue St Philippe sur 160 pieds de profondeur à la rue Galvez.

4o—Deux lots contigus Nos 1 et 2, mesurant chacun 30 pieds 3 pouces 4 lignes de face à la rue Galvez sur une profondeur [illegible]... Voir le plan à la Bourse.

Conditions—Moitié comptant, et la balance payable en crédit de un et deux ans, en billets divisés par coupons à la convenance des intéressés, portant huit pour cent d'intérêt de date à échéance, garantis par hypothèque spéciale sur la propriété vendue. Dans le cas de poursuites judiciaires pour le recouvrement des dits billets, les honoraires d'avocats seront de 5 pour cent sur la somme due, qui devra être payée par l'acquéreur. Les bâtisses devront être assurées et les polices d'assurance seront transférées au vendeur.

Les taxes de 1868 devront être payées par les acquéreurs.

L'acte de vente et y compris les timbres du revenu intérieur des Etats Unis, pardevant Joseph Cuvillier, notaire public, aux frais des acquéreurs. 28 mai

VACHERIE.

PAR S. GUINAULT,
MATHIAS KERBER, Encanteur.

MARDI, 2 juin 1868, il sera vendu, à 11 heures du matin à Carrollton, sur le Canal Avenue, en face de chez TALLIERE, la vacherie de Jean Marie Faure, consistant en—

34 belles vaches laitières, plusieurs avec de jeunes veaux et les autres prêtes à vêler, 1 taureau,
3 chevaux, 1 mule, 1 charrette à lait,
1 char à banc, 1 buggy, 1 charrette à provision,
1 table en marbre Dryade, débitant environ 80 tonneaux et 70 gallons de lait par jour.
La clientèle sera donnée aux deux plus fortes acheteurs.

Conditions—Jusqu'à $200, comptant, et au-dessus de $200, neuf mois de crédit en billets endossés à satisfaction. 23 mai

Jolie Maison rue Roman, No 300.

PAR S. GUINAULT, encanteur,
Bureau Passage de la Bourse et Bienville.

SAMEDI, 30 mai 1868, il sera vendu, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale—

Un lot de terre mesurant 31 pieds 7 pouces de face à la rue Roman sur 100 pieds de profondeur entre les rues Columbus et Laharpe, ensemble une maison couverte en ardoises, ayant deux pièces, chambres, cabinet et galerie, cuisine attenant à la maison, sur la touchant à une autre bâtisse à l'usage d'une chambre de domestique et à repasser, citerne, puits, latrines, &c. Voir le plan à la Bourse.

Conditions—L'acquéreur assumera le paiement d'un billet de $400 du 31 mars 1869, et la balance payable moitié comptant et le reste à un crédit d'un an en billet dans l'acquéreur garantie de date et hypothèque.

Acte de vente pardevant O. Drouet, not pub., aux frais de l'acquéreur, y compris les timbres des Etats-Unis. 21 mai

Vente pour cause de départ.

Propriété de valeur, rue de l'Union, No 102

PAR S. GUINAULT, Encanteur,
Bureau, enc. Passage de la Bourse et Bienville

SAMEDI 30 mai 1868, il sera vendu, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale—

Un lot de terre mesurant 40 pieds de face à la rue de l'Union, sur 100 pieds de profondeur, entre les rues Bons Enfants et Moralès. Ensemble, une maison double de quatre chambres, galerie, cabinet, galerie en arrière, cuisine et chambre, cour, poulailler, deux corridors, puits, latrines, etc. Voir le plan à la Bourse.

Conditions—L'acquéreur assumera le paiement d'un billet de $940 10 le 1er avril 1869, et la balance payable moitié comptant et le reste à un crédit d'un an en billet portant 8 p 0/0 d'intérêt de date et hypothèque.

Acte de vente pardevant A. Dreyfous notaire public aux frais de l'acquéreur, y compris le timbre des Etats-Unis. 28 mai

Succession de Joséphine Fosse—No 28,491.

PAR S. GUINAULT, encanteur,
Bureau coin Bienville et Passage de la Bourse.

SAMEDI, 13 juin 1868, il sera vendu, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre les rues Douane et Canal, en vertu d'un ordre de l'Honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, en date du 5 mai 1868, la propriété suivante, appartenant à la dite succession, savoir—

Deux portions de terre situées dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet compris entre le chemin de Gentilly et les rues [illegible]... quatre arpents de la station du chemin de fer Pontchartrain, lesquelles portions de terre sont désignées par les numéros Un et Deux, sur un plan dressé par A. Castaing en date du 10 septembre 1864, et déposé au bureau de A. Dreyfous notaire public en cette ville.

Ladite portion de terre numéro Un mesure un arpent de face au chemin de Gentilly [illegible]... à la ligne inférieure, à la portion de terre numéro Trois dudit plan.

Conditions—Les deux premiers mille piastres du prix de la propriété ci-dessus, payable comptant en billets courants des Etats-Unis et la balance en deux billets de pareilles sommes et montants, à un et deux ans de crédit du jour de la vente, portant intérêt au taux de six pour cent par an de leur date jusqu'à parfait paiement, et en cas de non paiement à échéance, cinq pour cent sur le montant du dû pour honoraires de l'avocat, et employé pour effectuer le recouvrement des dits billets. Le tout garanti par hypothèque et privilège de vendeur sur la susdite propriété.

L'acte de vente pardevant C. F. Foulon, notaire public, aux frais de l'acquéreur, y compris les timbres des Etats-Unis. 12 mai—12,20,28—juin 6 et 13

Succession de Marie Goyea, épouse de Pascal Lamarque.—No 27,743.

Par S. GUINAULT, encanteur,
Bureau, enc. Passage de la Bourse et Bienville.

VENDREDI 29 mai 1868, il sera vendu à 11 heures du matin, à son magasin d'encan, en vertu d'un ordre de l'honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, en date du 9 mai 1868—

1 cheval,
1 charrette pour bouchers,
4 paires pour bouchers,

Conditions—Comptant. 15mai—15 22 29

Succession de K. A. Patterson—No 26,011.

DEUXIEME Cour de District de la Nouvelle Orléans—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par l'exécutrice testamentaire de ladite succession, ne serait point approuvé et homologué et les fonds entre ses mains répartis conformément audit compte.
Par ordre de la Cour, F. R. O'RORKE,
26 mai—28,30, juin 4 Greffier.

VENTES A L'ENCAN.

PAR HOFFMAN, MARKS & CO

Meubles, Tapis, etc.

PAR HOFFMAN, MARKS & CO.
ALEX. LEVY, Encanteur.

IL sera vendu vendredi, 29 du courant, à 10 heures et demie du matin, à la résidence No 227 de la rue Julia, près le coin Baronne:

Le mobilier de la dite maison—meubles, tapis, etc.
Conditions — Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis. 28 mai—

PAR EUGENE TOURNE.

Successeur de
BERNARD TURPIN.

100 barriques vin rouge, plus ou moins.

PAR EUGENE TOURNE, encanteur.

VENDREDI, 29 mai 1868, à 10½ heures A. M., il sera vendu à l'encan, au Warehouse, No 14 rue Conti, entre Peters et Clay—

160 barriques (plus ou moins) vin rouge, très corsé.
Conditions à la vente. 28mai

200 barriques vin rouge.

PAR EUG. TOURNE, encanteur.

VENDREDI, 29 mai 1868, à 11 heures A. M., il sera vendu à l'encan, au Warehouse No 13 rue Conti, entre Vieille-Levée et Chartres—

200 barriques vin rouge, "Clairac."
Conditions à la vente. 28mai

Champagne, vin blanc, vin rouge, en caisses, &c.

PAR EUG. TOURNE, Encanteur.

VENDREDI, 29 mai, 1868, à 11 1/2 heures A. M., il sera vendu à l'encan, au magasin No 95 rue de la Vieille-Levée, pour clore une facture—

17 caisses champagne, 7 barriques vin rouge tel les 10 do do imitation, quelles 4 boîtes de vermouth,

Malaga, porto, sherry, madère, etc.
Conditions—Comptant en billets du Trésor des Etats-Unis. 28 mai

PAR O. VALETON.

Vin rouge, en barriques; vermouth, vin blanc, chocolat—sans réserve, pour clore une consignation.

PAR O. VALETON, Encanteur.

SAMEDI, 30 mai, à 10 heures du matin, il sera vendu au magasin de la Douane No 5, rue Tchoupitoulas entre Lafayette et Girod—

25 barriques vin rouge, pour familles,
4 do vermouth Noilly,
20 1|2 barriques vin blanc,
35 paniers champagne, supérieur,
7 caisses chocolat, extra-fin, français.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis. 27 mai

PAR CHS. T. NASH.

Ilet de terre dans le Troisième District.

PAR CHS. T. NASH, encanteur,
Bureau Masonic Hall, enc. St-Charles et Perdido.

SAMEDI, 30 du courant, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, il sera vendu:

Un îlet de terre situé dans le faubourg Washington, désigné par le No 76 sur un plan dressé par A. Castaing et daté du 17 mai 1856, compris entre les rues Caton, Hancock, Foi et Tricon, renfermant vingt-quatre terrains, Nos 1 à 24 inclusivement.

L'acte de vente, y compris les timbres du revenu intérieur des Etats-Unis, pardevant J. Back Jr., notaire public, aux frais de l'acquéreur. 28 mai—

Un îlet de Terre dans le Troisième District.

PAR CHAS. T. NASH, encanteur; bureau au Masonic Hall Auction Mart, au coin des rues St-Charles et Perdido — Samedi, 30 du courant, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, dans la rue Royale, il sera vendu:

Un îlet de terre divisé en trente terrains, situé dans le Troisième District de cette ville et compris entre les rues Célestine, Joséphine, Congrès et Indépendance.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis. 24 mai

MONTGOMERY BROS. & CO

Meubles. Meubles. Meubles

PAR MONTGOMERY BROS. & CO.
R. M. MONTGOMERY, encanteur.

IL sera vendu, jeudi, 28 mai, à 11 heures, à leur salle d'encan, au No 87 de la rue du Camp—

Un assortiment général de meubles

— TELS QUE —

Bois de lit en bois de rose, acajou et noyer, bureaux armoires, lavabos, tête-à-tête en acajou et en noyer, sofas, chaises à siéges à ressorts, table de centre à marbre, sets de chambre, buffets à dessus de marbre, tables à allonge, gravures, tableaux, poêles, batterie de cuisine etc.—le contenu de plusieurs maisons bien garnies.

— EGALEMENT —

Une grande facture de lits cottage, chaises à siéges et bois et rotin. mars 27

Grande vente péremptoire d'élégants chevaux appareillés, élégants chevaux de monture beaux mulets de tir, vaches laitières, buggies, harnais, wagons etc., à l'encan,

PAR MONTGOMERY, BRO. & CO.
R. M. MONTGOMERY, Encanteur.

IL sera vendu, jeudi 28 mai, à 11 heures du matin, aux écuries de F. Liner, rue Gravier,

Elégants Chevaux appareillés,
do do de monture,
Beaux mulets de tir,
Belles vaches laitières,

AUSSI:

Buggies découverts et couverts, harnais, wagons, etc.
Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats Unis. 28 mai

PAR WALTON & DESLONDE

BILLETS ET COMPTES, A L'ENCAN
Succession H. Alfred Delhonde, décédé
Deuxième Cour de District de la Nlle Orléans.
—Dossier No 27,150.—

PAR J. B. WALTON & DESLONDE,
J. B. WALTON, encanteur.
Bureau, No 47, rue Carondelet.

MARDI, le 2 juin 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, en vertu de et conformément à un ordre de l'Honorable Jno. W. Thomas, juge de la Deuxième Cour de District, de la Nouvelle-Orléans, daté du 12 mai 1868, dossier de la Cour No 27,150, il sera vendu, pour le compte de la succession ci-dessus—

DIVERS BILLETS ET COMPTES, selon la liste au bureau des encanteurs, laquelle liste sera à la Bourse, faisant une somme de $30,739 22, dus à l'ancienne maison J. B. Wallis & Co, dont H. Alfred Delhonde, décédé, était l'associé.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats Unis. Les acquéreurs des Billets et des Comptes achetés non garantis, ou ceux contre lesquels des jugements ont été obtenus, seront requis d'assumer les frais des procès et les honoraires d'avocats. 21 mai—1tj

Vente en partage.

Une maison en bois à un étage et un grand Terrain, sur la rue Melpomène, entre les rues Constance et Annonciation—La moitié indivise de neuf terrains de valeur, sur la rue Columbus, entre les rues Miro et Galvez.

Madame BENJAMIN THIBEAUD et ALS vs M. D. BRINGIER et als.—en partage.

Quatrième Cour de District de la Nouvelle-Orléans Dossier No 17,724.

Par J. B. WALTON & DESLONDE,
J. B. Walton, encanteur.
Bureau—No 47 rue Carondelet.

SAMEDI, LE 6 JUIN 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre Canal et Douane, en vertu et conformément à un ordre de l'Honorable Paul Emile Theard, juge de la Quatrième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, en date du 16 octobre 1866, dans l'affaire ci-dessus de la Cour No 17,724, il sera vendu, les propriétés suivantes, savoir—

UN TERRAIN, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet désigné par le No 32, borné par les rues Melpomène, Thalie, Constance et Annonciation, mesurant 31 pieds 11 pouces 5 lignes de face à la rue Melpomène, à partir d'une distance de 127 pieds 10 pouces de la rue Constance, et mesurant sur la ligne de la rue Annonciation [illegible]... [illegible] une maison basse en bois, et un hangar, cuisine, etc.

LA MOITIE INDIVISE DE NEUF TERRAINS situés dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Columbus, Kerlerec, Miro et Galvez, désignés par Nos 25 à 33 inclusivement.

LE TERRAIN No 25 forme l'encoignure des rues Columbus et Galvez, et mesure 33 pieds 1 pouce 1 ligne de face à la rue Columbus, sur une face de 121 pieds sur la rue Galvez, sur une profondeur de 121 pieds sur la ligne qui le sépare du terrain No 26.

LE TERRAIN No 26 mesure 33 pieds 1 pouce 1 ligne de face à la rue Columbus, 36 pieds 4 pouces 5 lignes dans le fond, sur une profondeur de 121 pieds sur la ligne du terrain No 25 et 142 pieds 7 lignes sur la ligne du terrain No 27.

LE TERRAIN No 27 mesure 33 pieds 1 pouce 1 ligne de face à la rue Columbus, 34 pieds dans le fond, sur une profondeur de 142 pieds 7 lignes sur la ligne du terrain No 26 et 134 pieds 1 pouce 5 lignes sur la ligne du terrain No 28.

LE TERRAIN No 28 mesure 33 pieds 1 pouce 1 ligne de face à la rue Columbus, 34 pieds dans le fond, sur une profondeur de 134 pieds 3 pouces 5 lignes sur la ligne du terrain No 27, et 126 pieds 9 pouces 1 ligne sur la ligne du terrain No 29.

LE TERRAIN No 29 mesure 33 pieds 1 pouce 1 ligne de face à la rue Columbus, 34 pieds dans le fond, sur une profondeur de 126 pieds 9 pouces 1 ligne sur la ligne du terrain No 28 et 119 pieds 1 pouce 2 lignes sur la ligne du terrain No 30.

LE TERRAIN No 30 mesure 33 pieds 1 pouce 1 ligne de face à la rue Columbus, 34 pieds dans le fond, sur une profondeur de 119 pieds 1 pouce 2 lignes sur la ligne du terrain No 29 et 111 pieds 3 pouces 5 lignes sur la ligne du terrain No 31.

LE TERRAIN No 31 mesure 33 pieds 1 pouce 1 ligne de face à la rue Columbus, 34 pieds dans le fond, sur une profondeur de 111 pieds 3 pouces 5 lignes sur la ligne du terrain No 30 et 103 pieds 9 pouces 6 lignes sur la ligne du terrain No 32.

LE TERRAIN No 32 mesure 33 pieds 1 pouce 1 ligne de face à la rue Columbus, 34 pieds dans le fond, sur une profondeur de 103 pieds 9 pouces 4 lignes sur la ligne du terrain No 31 et 96 pieds 1 pouce 5 lignes sur la ligne du terrain No 33.

LE TERRAIN No 33 forme l'encoignure des rues Columbus et Miro, et mesure 33 pieds 1 pouce 3 lignes de face à la rue Columbus, 34 pieds 2 lignes dans le fond, sur une profondeur et façade à la rue Miro, 89 pieds 5 pouces 6 lignes et 96 pieds 1 pouce 5 lignes sur la ligne du terrain No 32.

Termes et Conditions.

UN QUART COMPTANT en billets du Trésor des Etats-Unis; la balance à un crédit de 6, 12, 18 et 24 mois en billets des acquéreurs, payables à leur ordre et par eux endossés portant intérêt à raison de huit pour cent par an, et garantis par hypothèque spéciale et privilège du vendeur sur les propriétés vendues, jusqu'à parfait paiement, avec condition dans l'acte de vente et d'hypothèque que [illegible]... Les bâtisses devront être assurées et les polices transférées aux vendeurs.

Actes de vente pardevant W. J. Castell, notaire public, aux frais des acquéreurs, y compris les timbres du gouvernement des Etats Unis.
6 mai—6,9,16,23,30—6 juin

ETAT DE LA LOUISIANE — Sixième Cour de District de la Nouvelle-Orléans — L'Etat de la Louisiane, à tous ceux que ces présentes concernent salut—Attendu que O. Lefebvre & Co., ayant acheté à une vente faite par le Shérif de la Paroisse d'Orléans, la propriété ci-après décrite, se sont adressés au Greffe de cette Cour en ladite vente fut enregistrée le 8me jour de mai de l'année 1868, pour en avoir conformément à un acte de la Législature de l'Etat de la Louisiane, intitulé "Acte pour confirmer les titres des acquéreurs aux ventes judiciaires; approuvé le 10 mars 1834.

Qu'il soit connu, que toutes personnes intéressées sont par ces présentes sommées, au nom de l'Etat de la Louisiane et de la Sixième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, qui présenteront à faire des contestations écrites ou [illegible]... à faire valoir dans l'espace de trente jours, à dater de la publication du présent avis [illegible]... la vente, ou pour une autre cause quelconque de faire voir, dans le délai fixé, pourquoi la vente ainsi faite ne serait pas confirmée et homologuée.

Ladite propriété fut vendue par le Shérif susdit à la [illegible] ... dans l'affaire de Joseph H Weaver vs Théophile Aufort, No 18,[illegible] du dossier de cette Cour, à laquelle vente O. Lefebvre & Co. étant devenus les acquéreurs, pour le prix de mille cinq cent quatre piastres ($1,504) comptant.

Description de la propriété d'après le transfert Judiciaire, savoir:

Un terrain situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Baronne, de la Commune, Carondelet et du Canal désigné par le numéro Trois d'après un plan dressé par A. Phelps arpenteur-géomètre, en date du 13 mai 1861 et déposé en l'étude de L. T. Caire, notaire public en cette ville.

Ledit terrain ayant une façade de vingt et un pieds six pouces et quatre lignes sur la rue Baronne, cent trente pieds sur une ligne qui le sépare d'une allée commune et qui conduit sur la rue Carondelet, et cent trente pieds et six pieds neuf pouces sur la ligne qui le sépare du terrain numéro Cinq.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et les droits, servitudes, priviléges et avantages y attachés et appartenant.

Cette propriété appartient au défendeur au moyen de l'acquisition qu'il en a faite de A. L. Garidel suivant acte au rapport de P. Lacoste, ci devant notaire public en cette ville, en date du 1er septembre 1857.

Témoin, l'Hon. G. Duplantier, Juge de ladite Cour, ce 8me jour de mai de l'année de N. S. 1868 et de l'Indépendance des Etats-Unis d'Amérique la 92me.
WM. WOELPER
16mai—10,13,21,30 — 12 juin Greffier.

L'ETAT DE LA LOUISIANE, Sixième Cour de District de la Nlle-Orléans—Je certifie, par les présentes, que le 20 mai 1868, jugement a été enregistré dans cette cour, dans le procès suivant, dans les termes et chiffres suivants—Dossier No 21,914. L'Etat de la Louisiane contre la Banque de la Louisiane. Dans cette affaire, pour les raisons données dans l'opinion écrite de la cour, laquelle opinion est annoncée et enregistrée ce jour d'hui—

Il est ordonné et décrété que la charte de la Banque de la Louisiane, institution incorporée en corps politique et en vertu des lois de cet Etat, doit devenir forfaite, et est annulée, que ladite corporation soit dissoute, et que le 19 du présent mois jugé la susdite banque, mis à la liquidation, soit donné à la date, [illegible] de la cour, qu'en cas de décès ou d'empêchement, aux liquidateurs commissaires, les liquidateurs en suivant les formes de la loi, ainsi [illegible]... en cette ville, en français et en anglais, dans les journaux de cette ville, et qu'une copie du présent avis ou [illegible] aux hommes qui [illegible] de commissaires soient nommés pour liquider ses affaires, et que Charles Eugène Wilton soit nommé l'un des commissaires.

(Signé) G. DUPLANTIER, Juge.

Jugement signé le 22 mai 1868.

Je certifie de plus que j'ai apposé ma signature et le sceau de ladite cour, dans la ville de la Nouvelle-Orléans, ce 22 mai de l'année de notre Seigneur, mil huit cent soixante huit, et de l'indépendance des Etats Unis.
WM. WOELPER, Greffier.
24 mai—11 fois en 30 jours.

VENTES A L'ENCAN.

PAR E. ROGER & CO

400 caisses Bottes Souliers et Brodequins.

— Aussi—

100 lots Linge fait de saison.

PAR E. ROGER & CO.,
H. SAMORY, encanteur.

JEUDI, 28 mai, il sera vendu à 10 heures, à leur salle d'encan, Nos. 45 et 47 rue de la Vieille Levée—

400 caisses bottes, souliers et brodequins, comprenant un assortiment général pour hommes, femmes et enfants, reçus directement des manufactures par les derniers arrivages de New York, Boston et Philadelphie.

—Aussi—

100 lots linge fait de saison.
Conditions, à la vente. 27mai

PAR CHARLES E. FORTIER

Succession de J. H. West.

PAR CHARLES E. FORTIER, encanteur,
Bureau, Passage de la Bourse No 48

SAMEDI, le 6 juin 1868, à 9 1|2 heures du matin il sera vendu sur les lieux, rue St-Charles, entre les rues Clio et Erato, en vertu d'un ordre de l'Honorable Deuxième Cour de District de la Nlle-Orléans, daté le 27 mai 1868—

Un lot d'effets mobiliers, consistant en lits et linge de lit, armoires, chaises etc.

—AUSSI—

Toutes les réclamations dûes au défunt, conformément à l'inventaire enregistré à la Deuxième Cour de District de la Nlle-Orléans; une copie desquels peut être examinée au bureau de l'encanteur.

Conditions.—Comptant, en billets du Trésor des Etats Unis. 28 mai—juin 3,6

BILLETS. BILLETS.

Joseph W. Champlin et George Buckingham vs leurs créanciers et les créanciers de J. W. Champlin & Cie.

No 19,268—Sixième Cour de District de la Nouvelle-Orléans.

Par CHARLES E. FORTIER, Encanteur.
Bureau No 48 Passage de la Bourse.

SAMEDI, le 6 juin 1868, il sera vendu, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre les rues Canal et de la Douane, et en vertu d'un ordre de l'Honorable Guy Duplantier, Juge de la Sixième Cour de District de la Nouvelle Orléans, daté le 23 mai 1868—

Tous les billets et réclamations abandonnés par les dits insolvables à leurs créanciers, conformément à la liste enregistrée au greffe de la dite Sixième Cour de District de la Nlle-Orléans, une copie desquels billets et réclamations peut être examinée au bureau de l'encanteur.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats Unis. 27 mai—27 1 & 6 juin

Terrain de prix à Mandeville.

PAR CHARLES E. FORTIER, encanteur,

SAMEDI, 30 mai 1868, à midi, il sera vendu, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre les rues Canal et Douane—

Un certain terrain ayant 60 pieds de face à la rue Lamarque, entre les rues Jefferson et Madison, sur 130 pieds de profondeur, au pied français.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis.

L'acte de vente, y compris les timbres de revenu intérieur des Etats-Unis, pardevant F. E. Lareche notaire public, aux frais de l'acquéreur. 27mai

PAR E. M. JACOBS.

PAR E. M. JACOBS, encanteur.
Bureau: Passage de la Bourse No 36.

Vente Remise.

IL sera vendu, vendredi 29 mai 1868, à 11 heures du matin, sur les lieux, au coin des rues Louisa et Californie—

Une vacherie composée de cinq vaches laitières No 1, un mulet, une charrette à lait, bidons, volailles, etc., etc.
Conditions, comptant. 27 mai

PAR D. E. MORPHY.

Ale et Porter.

PAR D. E. MORPHY, encanteur.

JEUDI, 28 mai 1868, à 11 heures et demie du matin, il sera vendu, au magasin No 50 de la rue du Commerce, par ordre et sous la surveillance des gardiens du port, pour le compte de qui il appartiendra.

M. D. & Co—100 caisses d'ale et de porter avariés sur le brick "Challenger" arrivé dans ce port.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis. 27 mai

PAR C. E. GIRARDEY & CO.

Meubles et effets personnels.

Succession de LEWIS B. COLLINS—No 29,[illegible]
Deuxième Cour de District de la Nlle-Orléans.

PAR C. E. GIRARDEY & Co.
NICHOLAS J. HOEY, Encanteur.
Bureau, Exchange Place No 17.

VENDREDI, le 5 juin 1868, à 10 1|2 heures A. M. à la résidence, située rue des Magasins, entre Second et Troisième, en vertu d'un ordre de l'Honorable John W. Thomas, juge de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, daté le 21 mars 1868, il sera vendu à l'enchère publique pour le compte de la susdite succession.

Les meubles de maison, effets personnels, billets recevables, etc., appartenant à la succession de Lewis B. Collins, décédé.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats Unis. 5 mai—5,15,16,17,27 et 29 4 & 5 juin

Maison en bois rue Craps.

Succession de Mme JANE ARMSTRONG, veuve de J. J. LUGENBUHL

No 27,239, Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans.

PAR C. E. GIRARDEY & Co., Encanteurs.
NICHOLAS J. HOEY, Encanteur.
Bureau, No 17, Place de la Bourse.

SAMEDI le 27 de juin 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre Canal et Douane, en vertu d'un ordre de l'Honorable John W. Thomas, Juge de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, daté le 16 de mai 1868, il sera vendu à l'enchère publique:

Un lot de terre dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Craps, Greatmen, Bagatelle et Port, désigné par le No 15 et mesurant 29 pieds de face à la rue Craps sur 128 pieds de profondeur sur toutes lignes parallèles. Les améliorations consistent en une maison double en planches, citerne, etc.

Conditions—Un tiers comptant, le reste à 1 et 2 ans de crédit, en billets de l'acquéreur portant 8 pour cent d'intérêt, garantis par hypothèque spéciale et privilège du vendeur sur la propriété, jusqu'à parfait paiement. Les bâtisses devront être assurées, et les polices transférées aux vendeurs. En cas de procès. Les améliorations devront être [illegible]... L'acquéreur devra assumer le paiement de toutes les taxes de l'année 1868.

Acte de vente et les timbres des Etats-Unis aux frais de l'acquéreur pardevant W. J. Castell, notaire public.
24 mai—juin 6 13 27

Propriété de choix, rue Poydras, entre les rues Franklin et Liberté.

Mme Mary McMillen vs Emily C. McMillen —No 30,081—Deuxième Cour de District de la Nlle-Orléans.

PAR C. E. GIRARDEY & CO.
NICHOLAS J. HOEY, encanteur.
Bureau, No 17 Exchange Place.

SAMEDI, le 20 juin 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale entre Canal et Douane, en vertu d'un jugement de l'Hon. John W. Thomas, juge de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, rendu le 11 de mars 1868, et daté le 19 de mars 1868, il sera vendu à l'enchère publique:

Deux morceaux de terre dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues South Poydras, Lafayette, Franklin et Liberté, désignés par les lettres A et C.

Le—Les terrains A et B se touchent et mesurent ensemble 48 pieds 7 pouces et 1 ligne de face à la rue Poydras, sur 130 pieds 1 pouce de profondeur du côté de Liberté et 149 pieds 10 pouces et 2 lignes de profondeur du côté de Franklin, et désignés par les Nos 222 et 224 rue Poydras.

Le lot C touche aux lots A et B et mesure 37 pieds de face à la rue South Poydras, sur 149 pieds 10 pouces et 6 lignes de profondeur entre le dit lot C et les lots A et B, une première profondeur de 78 pieds 7 pouces et 4 lignes sur la ligne de la rue Franklin. [illegible]... Les améliorations consistent en une maison à deux étages en briques, cuisine séparée, etc.

Conditions de la vente—Un tiers comptant, le reste en billets à 1 et 2 ans de crédit et d'hypothèque spéciale et privilège de vendeur sur la propriété; les bâtisses devront être assurées, et les polices transférées aux vendeurs. [illegible]... Les bâtisses devront être assurées et les polices transférées au vendeur. Les améliorations devront être ...

Les propriétés devront être assurées par le montant entier des dits billets et les polices d'assurance transférées aux vendeurs.

Les actes de vente et les timbres des Etats-Unis aux frais des acquéreurs, pardevant J. H. Gottschalk, notaire public. 23 mai—juin 6 13 20

Maison à étage No 249 rue Perdido.
—No 29,[illegible]—
Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans.
Succession de MAT & MARY HEALY.

PAR C. E. GIRARDEY & CO.
Bureau, Passage de la Bourse No 17.

SAMEDI, le 6 juin 1868, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, en vertu d'un ordre de l'Honorable John W. Thomas, juge de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, daté le 29 avril 1868, il sera vendu à l'encan pour le compte de la succession de Mat et Mary Healy, décédés—

Un lot de terre dans le 1er District, dans l'îlet borné par les rues Perdido, Gravier, Howard et St Jane, désigné par le No 17 et mesurant 28 pieds de face à la rue Perdido sur 128 pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Les améliorations consistent en une maison à deux étages, ayant 4 chambres, cuisine à un étage, citerne, etc., et connu par le No 249 rue Perdido.

Conditions—Moitié comptant, le reste à 12 mois de crédit en billets garantis par hypothèque sur la propriété, portant intérêt à raison de 8 0/0 par an jusqu'à parfait paiement. Les améliorations devront être assurées et la police transférée au curateur. L'acquéreur devra assumer le paiement de toutes les taxes de 1868.

Acte de vente et les timbres du Revenu aux frais de l'acquéreur par devant M. Gernon, notaire public.
2 mai—2, 16, 25, 30—juin 6

Succession de Sophia Nickley.
Deuxième Cour de District de la Nlle Orléans No 29,161.

PAR C. E. GIRARDEY & Co.,
NICHOLAS J. HOEY, Encanteur.
Bureau, No 17 Exchange Place.

SAMEDI, 30 mai 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, en vertu d'un ordre de l'Honorable John W. Thomas, juge de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, daté le 25 avril 1868, il sera vendu pour le compte de la succession de Sophia Nickley, décédée—

La moitié indivise de deux lots de terre à Rickerville, paroisse de Jefferson, No 1 et 2, de l'îlet No 4, bornés par les rues Valmont, Leontine, Prytania et Pitt, et mesurant chacun 29 pieds 10 pouces de face à la rue Valmont, sur une profondeur de 127 pieds 10 pouces.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats Unis.

Acte de vente et les timbres de revenu, aux frais des acquéreurs, pardevant M. Gernon, notaire public.
29 avril—9 16 23 30 mai

Propriété améliorée à l'encoignure des rues Thalie et Jacobs.

Succession de Morris et Julia Shanahan, Deuxième Cour de District de la Nlle Orléans No 29,458.

PAR C. E. GIRARDEY & CO., Encanteurs
N. J. HOEY, Encanteur.
Bureau, No 17 Place de la Bourse.

SAMEDI, le [illegible] juin 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, en vertu d'un ordre de l'Honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, il sera vendu à l'enchère publique pour le compte de la succession de Morris et Julia Shanahan—

Un lot de terre dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Thalie, Erato, Jacobs (ou Laurel) et Howard, étant une portion des terrains originairement désignés par les Nos 1 et 2, mesurant 30 pieds de face à la rue Thalie sur une profondeur de 1e de 63 pieds 10 pouces entre lignes parallèles. Les améliorations consistent en une maison basse en bois convenable pour boutique.

Conditions—Comptant en billets du Trésor des Etats Unis. L'acquéreur devra assumer le paiement de toutes les taxes de l'année 1868.

Acte de vente et les timbres des Etats-Unis, aux frais de l'acquéreur pardevant Octave Morel, notaire public.
29 avril—26 6 13 20 30

Propriété améliorée dans le 4me District.

Ilets à Rickerville et Carrollton.

Succession de J. J. MICHEL
Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans
—No 31,644—

PAR C. E. GIRARDEY & Co.,
NICHOLAS J. HOEY, Encanteur.
Bureau No 17 Place de la Bourse.

SAMEDI, 20 de juin 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, en vertu d'un ordre de l'Honorable J. W. Thomas, juge de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, daté le 24 avril 1868, il sera vendu à l'enchère publique, pour le compte de la succession de J. J. Michel, décédé, les propriétés ci-après décrites, savoir—

1o Deux lots de terre dans le 4me District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Rousseau, Foucher, Troisième et Quatrième, désignés par les Nos 10 et 11, et mesurant chacun 31 pieds 9 pouces de face à la rue Rousseau, sur une profondeur de 103 pieds 5 pouces et 5 lignes. Le No 10 formant l'angle des rues Troisième et Rousseau. Les améliorations consistent en une maison en bois, cuisine, hangar, etc.

2o La moitié indivise de l'îlet No 38 à Rickerville, paroisse de Jefferson, borné par les rues Peters Avenue, Prytania, Leontine et Perrier, subdivisé en 15 terrains et mesurant 201 pieds 1 pouce et 4 lignes de face à la rue Peters Avenue; 201 pieds 10 pouces de face à la rue Leontine; 312 pieds 7 pouces de face à la rue Prytania et 299 pieds 2 pouces de face à la rue Perrier.

3o Un îlet de terre dans la ville de Carrollton, paroisse de Jefferson, désigné par l'îlet E borné par les Turnpike on Shell Road, Eagle ou Mary, Monroe et Dix Neuvième, subdivisé en 24 terrains et contenant 2 arpents carrés.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats Unis. L'acquéreur devra assumer les taxes de l'année 1868.

Actes de vente et les timbres des Etats Unis aux frais des acquéreurs par devant Wm Shannon, notaire public.
17 mai—17 30 juin 6 13 20

Succession de J. N. OGDEN—No 18,494.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours, à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par [illegible] de ladite succession ne serait point approuvé et homologué, et les fonds entre ses mains répartis conformément audit compte.
Par ordre de la Cour, F. R. O'RORKE,
26 mai—28 31 Greffier.